

Lapierre, Marie-Ève

De: Responsable Accés
Envoyé: 9 novembre 2022 12:36
À: [REDACTED]
Objet: Demande d'information
Pièces jointes: PJ_Complet.pdf; Annexe_Coordonnées.pdf; Liste_Articles.pdf; Avis de recours.pdf

Québec, le 9 novembre 2022

[REDACTED]

Référence : Dossier 2022-11357

[REDACTED],

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 11 octobre 2022, laquelle est rédigée ainsi :

« Demande faite en vertu de la loi d'accès à l'information du Québec

Obtenir copie de toutes les correspondances/lettres/courriels envoyés et reçus par le sous-ministre de votre ministère avec les personnes ou organismes ministères suivants et ce entre le 1^{er} août 2022 au 8 octobre 2022 ET CE SUR TOUS LES SUJETS :

- avec leur propre ministre dans leur propre ministère incluant les personnes mis en copie
- avec des sous-ministres ou ministres provinciaux au Qc incluant les personnes mis en copie
- avec leurs homologues dans les ministères fédéraux qui sont ministre(s) et où sous-ministre(s) »

En vertu de l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), le ministère des Finances détient des documents relativement à votre demande. Vous trouverez ci-joint un document de 74 pages contenant les renseignements demandés.

Le Ministère a aussi recensé d'autres documents, toutefois ceux-ci ne peuvent être transmis car :

- les renseignements protégés en forment la substance;
- leur divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement;
- leur divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence;
- ils contiennent des secrets financiers ou des renseignements techniques de nature confidentielle fournis par un tiers;
- ils comportent des renseignements fournis par un tiers dont la divulgation risquerait de causer une perte ou procurer un avantage à une autre personne;

- ils contiennent des renseignements dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat;
- ils renferment des renseignements dont la divulgation aurait pour effet de révéler une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre des Finances ne la rende publique;
- ils ont été produits pour le compte du ministre;
- ils comportent des avis ou des analyses faits par des membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions ou un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui en relève ou qu'il a fait à un autre organisme public.

Par conséquent, ces documents sont protégés en vertu des articles 14, 19, 20, 21, 23, 24, 27, 30.1, 33.5, 34, 37, 38 et 39 de la Loi sur l'accès.

D'autres documents visés relèvent de la compétence des organismes suivants :

- Autorité des marchés financiers
- Loto-Québec
- Hydro-Québec
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère du Conseil exécutif
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Justice
- Ministère du Travail
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Secrétariat du Conseil du trésor
- Institut de la statistique du Québec

Conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès, vous trouverez en annexe les coordonnées des personnes responsables de l'accès pour ces organismes.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivants la date de la présente décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

David St-Martin
 Directeur général
 Responsable de l'accès aux documents

et de la protection des renseignements personnels

**Direction générale de l'organisation du budget,
de l'administration et du secrétariat**

Ministère des Finances

390, boulevard Charest Est, 8^e étage

Québec (Québec) G1K 3H4

Tél.: 418 643-1229 / Téléc.: 418 646-0923

www.finances.gouv.qc.ca

ANNEXE

Demande d'accès à l'information 2022-11357

Coordonnées des personnes responsables de l'accès à l'information pour les ministères et organismes suivants :

Autorité des marchés financiers	M ^e Benoît Longtin Secrétaire général adjoint 800, Square Victoria, 22 ^e étage C.P. 246 Montréal (Québec) H4Z 1G3 Tél. : 514 395-0337, poste 2521 Télec. : 514 864-6381 Courriel : benoit.longtin@lautorite.qc.ca
Loto-Québec	M ^{me} Marie-Christine Tremblay Secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique 500, rue Sherbrooke Ouest, 22 ^e étage Montréal (Québec) H3A 3G6 Tél. : 514 285-2929 Courriel : marie-christine.tremblay@loto-quebec.com
Hydro-Québec	M ^{me} Karine Charest Directrice – Affaires corporatives et gouvernance et secrétaire adjointe 75, boul. René-Lévesque Ouest, 21 ^e étage Montréal (Québec) H2Z 1A4 Tél. : 514 289-2211, poste 3087 Courriel : responsable.acces@hydro.qc.ca
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	M ^{me} Dominique Jodoin Secrétaire générale 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Aile Chauveau, 4 ^e étage Québec (Québec) G1R 4J3 Tél. : 418 691-2040 Télec. : 418 644-9863 Courriel : accesinfo@mamot.gouv.qc.ca
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	M ^{me} Marie-Odile Koch Secrétaire générale et directrice de la coordination ministérielle 200, chemin Sainte-Foy, 12 ^e étage Québec (Québec) G1R 4X6 Tél. : 418 380-2136 Télec. : 418 380-2171 Courriel : accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca

Ministère de la Culture et des Communications	M ^{me} Julie Lévesque Secrétaire générale 225, Grande Allée Est Québec (Québec) G1R 5G5 Tél. : 418 380-2319, poste 7127 Téléc. : 418 380-2320 Courriel : dbsm@mcc.gouv.qc.ca
Ministère du Conseil exécutif	M ^{me} Julie Boucher 835, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1A 1B4 Tél. : 418 643-7355 Courriel : mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	M. Pierre Bouchard Secrétaire général 710, Place d'Youville, 6 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y4 Tél. : 418 691-5656 Téléc. : 418 646-6497 Courriel : accsinformation@economie.gouv.qc.ca
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	M ^{me} Chantal Turgeon-Pelchat Responsable de l'accès à l'information Secrétariat général 5700, 4 ^e Avenue Ouest, bureau A-301 Québec (Québec) G1H 6R1 Tél. : 418 627-6370 Sans frais : 1 855 279-9157 Téléc. : 418 643-1443 Courriel : bureau.aiprp@mern.gouv.qc.ca
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	M ^{me} Chantale Bourgault Directrice de l'accès à l'information 675, boul. René-Lévesque Est, 29 ^e étage, boîte 13 Québec (Québec) G1R 5V7 Tél. : 418 521-3858, poste 4057 Courriel : accses@environnement.gouv.qc.ca
Ministère de la Santé et des Services sociaux	M. Daniel Desharnais Sous-ministre adjoint de la coordination et des relations institutionnelles 1075, chemin Sainte-Foy, 3 ^e étage Québec (Québec) G1S 2M1 Tél. : 418 266-8850 Téléc. : 418 266-8855 Courriel : responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

Ministère de la Justice	M^e Marie-Claude Daraiche Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels 1200, route de l'Église, 9^e étage Québec (Québec) G1V 4M1 Tél. : 418 643-4090 Télec. : 418 643-3877 Courriel : demande_acces@justice.gouv.qc.ca
Ministère du Travail	M^{me} Marie-Michèle Genest Secrétaire générale adjointe Secrétariat général adjoint 425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage Québec (Québec) G1R 4Z1 Tél. : 418 643-4820 Télec. : 418 646-6519 Courriel : acces@mtess.gouv.qc.ca
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	M^{me} Marie-Michèle Genest Secrétaire générale adjointe Secrétariat général adjoint 425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage Québec (Québec) G1R 4Z1 Tél. : 418 643-4820 Télec. : 418 646-6519 Courriel : acces@mtess.gouv.qc.ca
Secrétariat du Conseil du trésor	M^{me} Sin-Bel Khuong Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels 875, Grande Allée Est, 4^e étage, secteur 100 Québec (Québec) G1R 5R8 Tél. : 418 643-1977 Courriel : acces-prp@sct.gouv.qc.ca
Institut de la statistique du Québec	M^{me} Stéphanie Parent Responsable de l'accès à l'information 200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage Québec (Québec) G1R 5T4 Tél. : 418 691-2401 Courriel : cid@stat.gouv.qc.ca

De : [Gingras, Julie](#)
A : [Girard, Eric](#)
Cc : [Leclerc, François](#); [Fournier, Raymond](#); [St-Martin, David](#); [Lachance, Geneviève](#); [Fortin, Vickie](#)
Objet : Confidentiel jusqu'à mardi 8h00 : Note PIB Québec - trimestre 2
Date : 26 septembre 2022 13:29:00
Pièces jointes : [Quebec PIB 2022 T2.docx](#)
[Redacted]

Bonjour M. le ministre,

A la suite de la réception « sous embargo » du communiqué de l'ISQ ce matin, vous trouverez ci-joint une note de l'équipe de François et Raymond sur le PIB du deuxième trimestre pour le Québec.

- Au Québec, le PIB réel a progressé de 0,3 % au 2e trimestre de 2022 à la suite d'une augmentation de 1,4 % au 1er trimestre.
- En variation trimestrielle à taux annualisé, la croissance s'est élevée à 1,0 %.

RAPPEL : Les chiffres sont confidentiels jusqu'à mardi matin, 8h30.

Au besoin, on se rendra disponible pour répondre à vos questions.

Salutations

Julie

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL
ET PIB PAR INDUSTRIE AU QUÉBEC

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL AU 2^E TRIMESTRE DE 2022

Au Québec, le **PIB réel** a progressé de 0,3 % au 2^e trimestre de 2022 à la suite d'une augmentation de 1,4 % au 1^{er} trimestre. En variation trimestrielle à taux annualisé, la croissance s'est élevée à 1,0 %.

La **demande intérieure finale** a ajouté 0,6 point de pourcentage à l'activité économique (+1,3 point au 1^{er} trimestre).

- Cette contribution découle de la hausse de la consommation des ménages (+2,1 %) et des investissements non résidentiels des entreprises (+2,0 %). Elle a été atténuée par le recul des investissements résidentiels (−4,9 %) et des dépenses totales des administrations publiques (−1,1 %).

Les **stocks** ont contribué à hauteur de 1,2 point de pourcentage à la croissance du PIB réel (+0,6 point au 1^{er} trimestre).

Le **secteur extérieur** a retranché 1,7 point de pourcentage à l'activité économique (−0,4 point au 1^{er} trimestre), alors que les exportations totales ont progressé (+4,5 %) moins rapidement que les importations (+7,4 %).

Pour sa part, le **PIB nominal** a crû de 2,1 % au 2^e trimestre (+3,6 % au 1^{er} trimestre).

- L'excédent d'exploitation net des sociétés affiche une hausse de 4,4 %, tandis que les salaires et traitements ont augmenté de 1,2 %.

Pour les **deux premiers trimestres de 2022 par rapport à la même période en 2021**, le PIB réel a grimpé de 3,9 % (+5,6 % en 2021) et le PIB nominal s'est accru de 12,6 % (+12,5 %).

- Pour cette période, en termes réels, la consommation des ménages a enregistré une forte croissance (+6,4 %). Les investissements non résidentiels des entreprises (+3,6 %) et les dépenses totales des administrations publiques (+2,8 %) ont également soutenu l'activité économique. Toutefois, l'investissement résidentiel a fortement ralenti (−7,7 %).

PIB RÉEL AU QUÉBEC ET SES PRINCIPALES COMPOSANTES
(variation et poids en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2021		2022		
	Poids ⁽¹⁾	Var.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	2022 ⁽²⁾
Demande intérieure finale	101,0	6,0⁽³⁾	1,3⁽³⁾	0,6⁽³⁾	3,9⁽³⁾
• Consommation des ménages	53,5	5,8	1,1	2,1	6,4
• Dépenses totales des admin. publiques	28,6	4,9	1,4	−1,1	2,8
• Investissement résidentiel	9,3	12,7	0,9	−4,9	−7,7
• Invest. non rés. des entreprises	8,0	3,3	1,7	2,0	3,6
– Machines et matériel	2,6	15,2	−0,5	3,2	8,7
– Ouvrages non résidentiels	3,4	−3,8	5,6	1,2	5,6
Exportations nettes	−1,3	−2,2⁽³⁾	−0,4⁽³⁾	−1,7⁽³⁾	−1,4⁽³⁾
• Exportations	45,2	4,6	−3,0	4,5	3,8
• Importations	46,5	8,8	−1,9	7,4	6,2
Stocks	0,2	1,8⁽³⁾	0,6⁽³⁾	1,2⁽³⁾	1,1⁽³⁾
PIB RÉEL	100,0	5,6	1,4	0,3	3,9

(1) Il s'agit du poids en termes nominaux.
(2) Cumulatif des trimestres disponibles en 2022 par rapport à la même période en 2021.
(3) Il s'agit de la contribution à la croissance économique.

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

RECU DU PIB RÉEL PAR INDUSTRIE EN JUIN

En juin, la production par industrie s’est contractée de 0,2 %. Il s’agit d’une troisième baisse mensuelle d’affilée (–0,3 % en avril et –0,1 % en mai) qui faisait suite à de fortes croissances au cours des trois premiers mois de 2022.

La production de **biens** a diminué de 0,6 % en juin (–1,2 % en mai), un troisième recul mensuel consécutif.

- Notamment, la production dans les industries des mines, carrières et extractions de pétrole et gaz (–5,3 %), de la construction (–2,3 %) et de l’agriculture, foresterie, pêche (–0,3 %) a reculé. Cette baisse a toutefois été atténuée par une progression des secteurs des services publics (+1,2 %) et de la fabrication (+0,6 %).
 - Plus particulièrement, dans le secteur manufacturier, la fabrication de produits en bois (+7,1 %), de produits métalliques (+3,4 %), d’aliments (+2,4 %) et de matériel de transport (+2,2 %) ont été les principaux contributeurs à la hausse.

La production de **services** a reculé de 0,1 % en juin (+0,4 % en mai).

- Les secteurs du commerce de gros (–2,3 %), des soins de santé et d’assistance sociale (–1,0 %) et de la finance et des assurances (–0,6 %) ont été les principaux contributeurs à la baisse. D’autres industries ont enregistré des hausses, dont le transport et l’entreposage (+1,2 %) et les services professionnels, scientifiques et techniques (+0,6 %).

Pour les six premiers mois de 2022 par rapport à la même période en 2021, **le PIB par industrie au Québec** a augmenté de 4,0 % (+5,6 % en 2021).

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL PAR INDUSTRIE
(variation en pourcentage)

	2021	2022		2022 ⁽¹⁾
		Mai	Juin	
Industries de biens	5,2	–1,2	–0,6	2,8
• Production manufacturière	5,4	–0,9	0,6	4,1
Industries de services	5,8	0,4	–0,1	4,4
Ensemble des industries	5,6	–0,1	–0,2	4,0

(1) Cumulatif des mois disponibles en 2022 par rapport à la même période en 2021.
Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

COMMENTAIRES

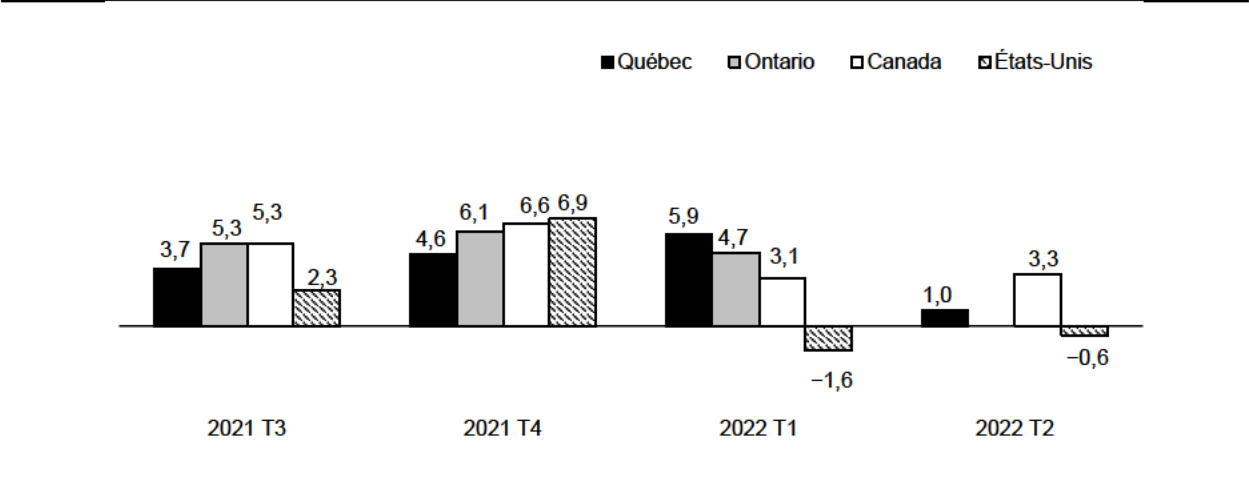
- Le rythme de croissance de l’activité économique a ralenti au Québec, passant de 1,4 % au 1^{er} trimestre à 0,3 % au 2^e trimestre de 2022.
 - Cette progression représente la huitième hausse trimestrielle consécutive, après le creux observé au 2^e trimestre de 2020.
 - Ainsi, au 2^e trimestre de 2022, le PIB réel dépassait de 2,5 % le niveau de production d’avant la pandémie, soit celui du 4^e trimestre de 2019.
 - La croissance trimestrielle a été soutenue par la consommation des ménages (+2,1 %) et par les investissements non résidentiels des entreprises (+2,0 %).
 - En particulier, les trois sous-composantes des investissements non résidentiels des entreprises affichaient des progressions au 2^e trimestre soit : les machines et matériel (+3,2 %), les produits de propriété intellectuelle (+1,4 %) et les ouvrages non résidentiels (+1,2 %).
 - Par ailleurs, les investissements résidentiels (–4,9 %) et les dépenses totales des administrations publiques (–1,1 %) ont atténué la croissance économique.
 - Les trois sous-composantes de l’investissement résidentiel se sont repliées soit les dépenses en rénovation (–6,4 %), les coûts de transferts des propriétés, qui sont associés à la revente d’habitation (–6,3 %), ainsi que la construction résidentielle neuve (–2,6 %).
 - La modération des difficultés sur les chaînes d’approvisionnement et la vigueur de la demande intérieure ont encouragé l’activité du secteur extérieur.

- La hausse de 4,5 % des exportations totales s'explique principalement par l'augmentation de 6,3 % des exportations internationales.
- De même, la progression de 7,4 % des importations totales résulte essentiellement de la hausse de 9,6 % des importations internationales.
- Puisque les exportations (+4,5 %) ont progressé moins rapidement que les importations (+7,4 %), le secteur extérieur a retranché 1,7 point de pourcentage à l'activité économique au 2^e trimestre.

Exprimé en taux annualisé, le PIB réel au Québec affiche un gain de 1,0 % au 2^e trimestre comparativement à une hausse de 3,3 % au Canada et à une baisse de 0,6 % aux États-Unis.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

(PIB réel, variation trimestrielle à taux annualisé, en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et IHS Markit.

De son côté, le PIB nominal a enregistré un gain de 2,1 % au 2^e trimestre de 2022 (+3,6 % au 1^{er} trimestre).

- La progression de l'excédent d'exploitation net des sociétés (+4,4 %) et des salaires et traitements (+1,2 %) explique en partie ce gain.
- L'indice implicite des prix du PIB a augmenté de 1,8 % (+2,1 % au 1^{er} trimestre).

La croissance économique au Québec devrait continuer de se modérer au cours des prochains trimestres.

- L'économie doit composer avec la hausse des taux d'intérêt dans le but de freiner les pressions inflationnistes, plus fortes et plus persistantes que prévu.

CONTRIBUTION À LA CROISSANCE – PIB RÉEL AU QUÉBEC ET SES COMPOSANTES

(en points de pourcentage)

	2021	2021 – 2022			2022 ⁽¹⁾
		4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	
Demande intérieure finale	6,0	0,0	1,3	0,6	3,9
• Consommation des ménages	3,4	-0,1	0,7	1,3	3,7
• Dépenses totales des admin. publiques	1,4	0,3	0,4	-0,3	0,8
• Construction résidentielle	1,0	-0,2	0,1	-0,4	-0,7
• Investissements non-rés. des entreprises	0,3	0,0	0,1	0,2	0,3
– Machines et matériel	0,4	0,1	0,0	0,1	0,2
– Ouvrages non résidentiels	-0,1	0,0	0,2	0,0	0,2
Exportations nettes	-2,2	0,4	-0,4	-1,7	-1,4
• Exportations	2,1	1,3	-1,4	1,9	1,7
• Importations	-4,3	-0,8	0,9	-3,6	-3,1
Stocks	1,8	0,6	0,6	1,2	1,1
PIB RÉEL	5,6	1,1	1,4	0,3	3,9

Note : En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total indiqué.
 (1) Il s'agit du cumulatif des trimestres disponibles en 2022 par rapport à la même période en 2021.
 Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

	TRIMESTRE								ANNÉE	
	III	IV	I	II	III	IV	I	II	2021	2022*
	2020	2020	2021	2021	2021	2021	2022	2022		
<u>DOLLARS CONSTANTS</u>										
Produit intérieur brut	12,8	1,6	0,3	0,5	0,9	1,1	1,4	0,3	5,6	3,9
Dépenses personnelles en biens et services de consommation	16,0	-0,4	-0,1	1,1	3,6	-0,1	1,1	2,1	5,8	6,4
Biens	19,8	0,5	-1,0	-0,3	0,4	-0,9	3,0	-0,2	6,2	2,1
Biens durables	47,7	0,9	-3,3	-0,6	-3,8	-1,1	5,5	-7,9	9,3	-3,9
Biens semi-durables	32,5	0,1	-0,6	4,7	1,4	-2,5	2,7	11,3	14,9	9,8
Biens non durables	4,8	0,4	0,2	-1,6	2,4	-0,4	1,7	0,7	2,0	3,3
Services	12,1	-1,6	1,0	2,7	7,0	0,7	-0,7	4,6	5,3	10,9
Dépenses publiques courantes et de capital	5,4	1,4	1,1	0,7	0,6	0,9	1,4	-1,1	4,9	2,8
Investissements des entreprises	24,4	-1,2	2,6	1,5	-2,7	-1,0	1,3	-1,7	7,2	-2,5
Construction résidentielle	45,2	0,8	2,1	0,4	-4,3	-2,1	0,9	-4,9	12,7	-7,7
Invest. non résid. des entreprises	11,7	-3,2	3,2	3,0	-0,8	0,1	1,7	2,0	3,3	3,6
Construction non résiden ielle	7,0	-5,9	1,6	1,6	-1,8	0,4	5,6	1,2	-3,8	5,6
Machines et matériel	30,4	-4,7	7,9	7,3	1,6	2,2	-0,5	3,2	15,2	8,7
Propriété intellectuelle	1,6	3,0	0,2	0,0	-2,2	-3,0	-1,3	1,4	1,1	-5,8
Demande intérieure finale	14,2	0,0	0,7	1,1	1,6	0,0	1,2	0,5	5,7	3,7
Apport à la croissance	14,9	0,0	0,7	1,1	1,7	0,0	1,3	0,6	6,0	3,9
Exportations nettes en millions \$	-14 586	-14 537	-18 855	-24 945	-24 141	-22 315	-24 052	-31 066	-22 564	-27 559
Apport à la croissance	-2,1	0,0	-1,1	-1,5	0,2	0,4	-0,4	-1,7	-2,2	-1,4
Exportations totales	15,1	2,4	-0,4	-1,2	2,4	2,8	-3,0	4,5	4,6	3,8
Exporta ions internationales	13,1	3,1	-1,6	-1,8	2,4	3,3	-5,0	6,3	2,6	2,6
Exporta ions interprovinciales	18,3	1,3	1,5	-0,3	2,5	2,3	-0,2	2,1	7,5	5,5
Importations totales	19,0	2,2	1,9	2,0	1,7	1,6	-1,9	7,4	8,8	6,2
Importa ions internationales	22,0	2,5	2,8	3,0	0,3	2,0	-4,0	9,6	10,6	4,4
Importa ions interprovinciales	13,6	1,4	0,2	0,0	4,7	0,9	2,4	3,3	5,5	9,9
Variation des stocks en millions \$	-8 725	-2 482	472	4 022	-671	1 905	4 318	9 388	1 432	6 853
Apport à la croissance	0,1	1,6	0,7	0,9	-1,2	0,6	0,6	1,2	1,8	1,1
<u>DOLLARS COURANTS</u>										
Produit intérieur brut	11,8	4,4	2,8	2,2	2,5	3,9	3,6	2,1	12,5	12,6
Rémunération des salariés	11,1	1,7	1,0	3,1	2,3	2,6	4,6	1,3	9,5	12,1
Excédent d'exploitation net - sociétés	7,9	1,1	10,4	1,4	-2,3	1,6	3,0	4,4	16,8	5,3
Revenu primaire des ménages	8,8	1,7	1,5	2,8	2,2	1,8	4,3	1,6	8,8	10,9
Transferts aux administrations publiques	6,3	3,6	3,1	8,8	-0,9	3,2	-0,5	0,7	15,2	6,4
Revenu disponible des ménages	-3,8	0,5	-0,8	7,7	0,0	-0,6	0,8	0,1	5,6	4,0
Taux d'épargne (en niveau)	16,9	16,8	16,2	20,6	16,8	15,3	13,9	10,2	17,3	12,1

* Cumulatif des mois disponibles

De : [Gingras, Julie](#)
A : [Girard, Eric](#)
Objet : RE: Possible article négatif à venir dans le journal de Montréal de demain
Date : 29 septembre 2022 07:10:00
Pièces jointes : [image001.jpg](#)

Bonjour M. le ministre

Au cas où vous ne l'auriez pas vu passer, voici l'article.

[Plus de 11 000 \\$: le grand patron de l'AMF est le champion des repas au resto | JDM \(journaldemontreal.com\)](#)

Salutations

Julie

De : Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>
Envoyé : 28 septembre 2022 20:30
À : Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>
Objet : Fwd: Possible article négatif à venir dans le journal de Montréal de demain

Bonsoir Julie,
Pour information. Nous pourrions en discuter vendredi.
Eric

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



De : Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>

Envoyé : Tuesday, September 13, 2022 5:58:39 PM

À : Ouellet, Yves <Yves.Ouellet@mce.gouv.qc.ca>; Lessard, Carl <Carl.Lessard@mce.gouv.qc.ca>

Cc : Grandisson, Marc <Marc.Grandisson@finances.gouv.qc.ca>; Poulin, Carl <carl.poulin@finances.gouv.qc.ca>

Objet : Mesures fédérales - inflation



Bonjour Yves,

Voici un résumé, préparé par l'équipe de Carl, concernant les annonces du gouvernement fédéral concernant l'inflation.

Afin de soutenir les personnes les plus touchées par l'inflation, le gouvernement fédéral propose 3 mesures, soit :

- Doubler le crédit pour la TPS pendant 6 mois;
 - [Rendre la vie plus abordable en doublant le crédit pour la taxe sur les produits et services pendant six mois - Canada.ca](#)
- L'allocation canadienne pour le logement;
 - [Rendre le logement plus abordable : supplément ponctuel au programme d'Allocation canadienne pour le logement - Canada.ca](#)
- La prestation dentaire canadienne.
 - [Rendre les soins dentaires plus abordables : Prestation dentaire canadienne - Canada.ca](#)

Nouvelle mesure

Le gouvernement fédéral propose de doubler le crédit pour la TPS pendant six mois, soit de juillet à décembre 2022 (donc une augmentation de 50 % du montant annuel prévu de juillet 2022 à juin 2023).

- Le montant sera versé avant la fin de 2022 sous la forme d'un paiement forfaitaire.
- À titre illustratif, les célibataires sans enfant recevront jusqu'à 234 \$ de plus et les couples avec deux enfants recevraient jusqu'à 467 \$ de plus cette année.

Le Québec a privilégié la mise en place à de deux mesures pour l'inflation :

- Pour l'inflation à l'égard de 2021, le Québec a versé la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie qui s'adresse aux bénéficiaires du CIS.
- Pour 2022, le Québec a aussi annoncé un montant ponctuel de 500 \$ pour chaque adulte ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins

Deux mesures déjà annoncées

Deux mesures avaient déjà été annoncées dans le cadre du budget fédéral 2022 :

- l'Allocation canadienne pour le logement
 - Un montant de 500 \$ aux bénéficiaires de l'allocation canadienne pour le logement qui consacrent au moins 30 % de leur revenu pour se loger.
Cette somme viendrait s'ajouter au Programme Allocation logement, mais son versement serait fait de façon distincte.
- La prestation dentaire canadienne
 - Dès cette année, une prestation sera versée pour les soins dentaires aux familles admissibles, dont les enfants de moins de 12 ans ne bénéficiant pas d'une assurance dentaire.
 - L'aide pouvant atteindre 650 \$ par année serait modulée selon le revenu. Il s'agirait d'une première étape, la mesure serait par la suite étendue aux enfants de moins de 18 ans, les personnes âgées et les personnes handicapées.
 - Le Québec ne possède pas de mesure similaire. Toutefois, plusieurs services dentaires sont offerts gratuitement aux enfants de moins de 10 ans vis la RAMQ.

Salutations

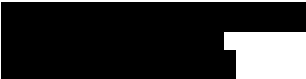
Julie

Suivez-nous!



Avis de confidentialité : Ce courriel peut contenir des renseignements confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

De : [Gingras, Julie](#)
A : [Yves OUELLET \(yves.ouellet@mce.gouv.qc.ca\)](mailto:yves.ouellet@mce.gouv.qc.ca); carl.lessard@mce.gouv.qc.ca
Objet : Rapport mensuel des opérations financières - juin 2022
Date : 27 septembre 2022 15:11:00
Pièces jointes : 

Bonjour messieurs

Tel que discuté, voici le projet de Rapport mensuel de juin qui sera publié ce vendredi.

J'ai aussi joint les questions-réponses en format Word et PDF.

Je demeure disponible pour en discuter au besoin.

Julie Gingras
Sous-ministre
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est, 8^e étage
Québec (Québec) G1K 3H4
Téléphone : 418 528 7678
www.finances.gouv.qc.ca

De : [Gingras, Julie](#)
A : [Girard, Eric](#)
Cc : [Guérard, Martin](#); [St-Martin, David](#); [Lachance, Geneviève](#); [Fortin, Vickie](#)
Objet : RE: Conseil de la fédération
Date : 27 septembre 2022 10:14:00

C'est noté!

De : Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 septembre 2022 10:08
À : Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>
Cc : Guérard, Martin <Martin.Guerard@finances.gouv.qc.ca>; St-Martin, David <David.St-Martin@finances.gouv.qc.ca>; Lachance, Geneviève <Genevieve.Lachance@finances.gouv.qc.ca>; Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Conseil de la fédération

[REDACTED]

De : Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>
Envoyé : Tuesday, September 27, 2022 9:57:11 AM
À : Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>
Cc : Guérard, Martin <Martin.Guerard@finances.gouv.qc.ca>; St-Martin, David <David.St-Martin@finances.gouv.qc.ca>; Lachance, Geneviève <Genevieve.Lachance@finances.gouv.qc.ca>; Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Conseil de la fédération

Bonjour

La ministre des Finances est M. Cameron Friesen

https://www.gov.mb.ca/minister/min_finance.html

Julie

De : Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 septembre 2022 09:46
À : Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>
Cc : Guérard, Martin <Martin.Guerard@finances.gouv.qc.ca>; St-Martin, David <David.St-Martin@finances.gouv.qc.ca>; Lachance, Geneviève <Genevieve.Lachance@finances.gouv.qc.ca>; Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Conseil de la fédération

Qui est Ministre des finances?

De : Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>
Envoyé : Tuesday, September 27, 2022 9:27:56 AM
À : Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>

Cc : Guérard, Martin <Martin.Guerard@finances.gouv.qc.ca>; St-Martin, David <David.St-Martin@finances.gouv.qc.ca>; Lachance, Geneviève <Genevieve.Lachance@finances.gouv.qc.ca>; Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>

Objet : Conseil de la fédération

Bonjour M. le ministre,

Pour votre information, depuis ce matin, le Manitoba assume la présidence du Conseil de la fédération.

Il succède ainsi à la Colombie-Britannique qui jouait ce rôle depuis l'automne dernier.

Salutations

Julie

[REDACTED]



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De : Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 septembre 2022 13:43

À : Éric Ducharme <eric.ducharme@sct.gouv.qc.ca>; Yves OUELLET (yves.ouellet@mce.gouv.qc.ca) <yves.ouellet@mce.gouv.qc.ca>; carl.lessard@mce.gouv.qc.ca

Cc : Cayouette, Bertrand <Bertrand.Cayouette@finances.gouv.qc.ca>

Objet : (IMPRIMÉ ET TRANSMIS À ÉDITH) Publication des directives concernant la divulgation de l'information relative à la rémunération des hauts dirigeants

Ministère des Finances



Bonjour messieurs,

Tel que discuté hier, le MFQ prépare un gabarit que les Sociétés d'État pourront utiliser afin de présenter l'information relative à la rémunération des hauts dirigeants dans leur rapport annuel.

Vous trouverez ci-joint le projet de gabarit que l'équipe de Bertrand a préparé et qui a été transmis au SES pour commentaires.

Si vous avez des commentaires, ceux-ci sont les bienvenus.

Salutations

Julie

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

De : [Gingras, Julie](#)
A : [Girard, Eric](#)
Cc : [Leclerc, François](#); [Fournier, Raymond](#); [St-Martin, David](#); [Lachance, Geneviève](#); [Fortin, Vickie](#)
Objet : Économique : Données sur l'emploi et PIB Canada
Date : 26 septembre 2022 11:34:00

Bonjour M. le ministre,

Voici deux des réponses à vos questions de ce matin :

1. **PIR Canada**

Jeudi prochain, soit le 29 septembre, ce sera la donnée du PIR Canada pour le mois de juillet qui sera publiée.

2. **Évolution de l'emploi – août 2022**

Voir la ligne en jaune dans le tableau plus bas, qui indique que l'emploi a progressé de 94 000 emplois entre août 2022 et août 2021, dont :

- 77 500 emplois dans le secteur privé
- 800 emplois dans le secteur public
- 15 600 emplois chez les travailleurs autonomes

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU QUÉBEC
(variation de l'emploi en milliers)

	Total	Temps plein	Temps partiel	Emplois salariés		Travailleurs autonomes
				Privé	Public	
En août 2022 (1 mois)	27,2	-28,6	55,7	30,1	-6,6	3,6
Entre février 2020 et août 2022 (30 mois)	22,2	-3,0	25,2	8,3	52,5	-38,6
Entre février et avril 2020 (2 mois)	-824,1	-551,7	-272,4	-728,3	-85,0	-10,9
Entre avril 2020 et août 2022 (28 mois)	846,3	548,7	297,6	736,6	137,5	-27,7
Entre septembre 2018 et août 2022 (47 mois)	171,9	146,2	25,8	100,6	105,1	-33,7
Entre août 2021 et août 2022 (12 mois)	94,0	15,8	78,2	77,5	0,8	15,6
Cumulatif en 2022 (8 mois)	128,4	69,1	59,4	89,8	42,0	-3,3
Entre décembre 2021 et août 2022 (8 mois)	19,9	-42,0	61,8	0,9	-11,5	30,5

Source : Statistique Canada.

Salutations

De : [Gingras, Julie](#)
A : [Girard, Eric](#)
Cc : [Fortin, Vickie](#)
Objet : TR: Revue du 21 septembre 2022
Date : 21 septembre 2022 08:54:00
Pièces jointes : [redacted]
[image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)
[image006.png](#)
[image007.png](#)

Bonjour M. le ministre

Voici l'article qui mentionne le débat de la CFFP.

C'est très factuel

Je vous reviens concernant le télétravail à LQ

Julie

[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]

[redacted]

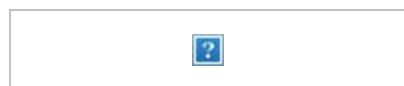
[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]



☐ [redacted]
☐ [redacted]
☐ [redacted]

De : [Gingras, Julie](#)
A : [Girard, Eric](#); [Fortin, Vickie](#)
Cc : [St-Martin, David](#)
Objet : Problèmes intermittents sur le lien internet aux bureaux de Montréal
Date : 19 septembre 2022 07:16:00

Bonjour

Le MCN nous informe que plusieurs ministères et organismes du gouvernement éprouvent des difficultés avec leur connexion Internet depuis la fin de semaine.

Le problème semble venir du fournisseur TELUS.

Le bureau du ministère à Montréal éprouve donc des problèmes intermittents, mais pas les bureaux de Québec. Dans ce contexte, il est fortement suggéré aux équipes de Montréal de faire du télétravail aujourd'hui, afin d'éviter de faire face à ces interruptions.

L'équipe du MCN travaille en étroite collaboration avec TELUS afin de résoudre le problème.

Les équipes du MFQ suivent la situation de près et nous tiendrons informés des développements.

Salutations

Julie Gingras
Sous-ministre
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est, 8^e étage
Québec (Québec) G1K 3H4
Téléphone : 418 528 7678
www.finances.gouv.qc.ca

De : [Gingras, Julie](#)
A : [Girard, Eric](#)
Cc : [Lacaille, Marie-Claude](#); [Gougeon, Philippe](#); [Fortin, Vickie](#); [Lachance, Geneviève](#); [Stevenson, Eric](#); [Braeken, Veerle](#)
Objet : RE: Notes sur la fusion des OAR
Date : 18 août 2022 07:56:00

Bonjour M. le ministre,

En fait, il y a environ 20 courtiers en épargne collectives qui font uniquement affaires au Québec, dont 3 principaux qui sont :

1. **Méridien Services Financiers inc**
 - a. Michel Boutin, Président
 - b. Maxime Gauthier : DG
 - c. [Nos équipes - Méridien](#)
2. **Groupe Cloutier Services Financiers**
 - a. Patrick Cloutier, Président et chef de la direction
 - b. [Groupe Cloutier - Services financiers en assurance et investissement](#)
3. **MICA, cabinets de services financiers**
 - a. Gino-Sébastien Savard, Président
 - b. [MICA | Cabinets de services financiers | Choisir la complicité \(micasf.com\)](#)

Il y aurait près de 750 représentants au sein de ces 20 sociétés, ce qui constitue environ 3% des 22 000 représentants faisant affaire au Québec.

Par ailleurs, voici la définition exacte de représentant en épargne collective : Personnes autorisées à offrir uniquement des fonds communs de placement (fonds mutuels).

Salutations

Julie

De : Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>
Envoyé : 18 août 2022 06:48

À : Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>
Cc : Lacaille, Marie-Claude <Marie-Claude.Lacaille@finances.gouv.qc.ca>; Gougeon, Philippe <Philippe.Gougeon@finances.gouv.qc.ca>; Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>; Lachance, Geneviève <Genevieve.Lachance@finances.gouv.qc.ca>; Stevenson, Eric <Eric.Stevenson@finances.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Notes sur la fusion des OAR

Qui sont les trois courtiers en épargne collective uniquement actifs au Québec? Combien de représentants sont des employés de ces trois courtiers? Quelle est la définition exacte d'un courtier en épargne collective?

Category	Percentage
Very important	10%
Important	25%
Not important	65%

De : [Gingras, Julie](#)
A : [Yves OUELLET \(yves.ouellet@mce.gouv.qc.ca\)](mailto:yves.ouellet@mce.gouv.qc.ca)
Objet : Recensement - La diversité linguistique et l'utilisation de l'anglais et du français au Canada
Date : 16 août 2022 15:20:00

Bonjour Yves

Voici le lien vers la publication de Statcan concernant la diversité linguistique et l'utilisation de l'anglais et du français au Canada.

Il s'agit de données du recensement de 2021 permettant de suivre l'évolution de la langue maternelle, de la langue parlée à la maison (le plus souvent et régulièrement) ainsi que de la connaissance du français et de l'anglais au Québec.

[Plans de diffusion - Planification de la diffusion des données du Recensement de 2021 \(statcan.gc.ca\)](#)

Nous allons produire quelques tableaux sommaires pour notre ministre demain.

Je pourrai te les faire suivre.

Julie Gingras

Sous-ministre

Ministère des Finances

390, boulevard Charest Est, 8^e étage

Québec (Québec) G1K 3H4

Téléphone : 418 528 7678

www.finances.gouv.qc.ca

[REDACTED]
 [REDACTED]
 [REDACTED]

De : [Gingras, Julie](#)
A : [Girard, Eric](#); [Gougeon, Philippe](#); [Fortin, Vickie](#)
Cc : [Leclerc, François](#); [Langlais, Katlyn](#); [Lachance, Geneviève](#); [Bureau, Manon](#); [Hébert, Francis](#); [St-Martin, David](#)
Objet : RE: Mise à jour de l'Ontario
Date : 12 août 2022 12:15:00

M. le ministre,

En complément à mon courriel précédent, voici un peu plus d'informations concernant les prévisions économiques de l'Ontario, dont une mise à jour des prévisions du secteur privé.

Lors du dépôt du budget cette semaine, l'Ontario n'a pas publié de nouvelles prévisions économiques.

- Lors du dépôt du **budget le 28 avril**, le ministère des Finances de l'Ontario (MFO) a publié ses prévisions de croissance économique.
 - À ce moment, le MFO prévoyait une croissance du PIB réel de 3,7 % en 2022 et de 3,1 % en 2023.
 - Ces prévisions étaient plus prudentes que leur relevé du secteur privé en date du 8 mars (4,1 % et 3,2 %).
- Toutefois, depuis ce temps, le **secteur privé** a revu significativement à la baisse ses prévisions de croissance économique pour l'Ontario.
 - En date du **11 août**, la moyenne des prévisions était de 3,3 % pour 2022 et de 1,8 % pour 2023.

Vous aurez ainsi sous la main toutes les informations nécessaires et vous pourrez utiliser les données les plus pertinentes en fonction de votre besoin.

Julie

De : Gingras, Julie

Envoyé : 12 août 2022 10:05

À : Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>; St-Martin, David <David.St-Martin@finances.gouv.qc.ca>; Gougeon, Philippe <Philippe.Gougeon@finances.gouv.qc.ca>; Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>

Cc : Leclerc, François <Francois.Leclerc@finances.gouv.qc.ca>; Langlais, Katlyn <Katlyn.Langlais@finances.gouv.qc.ca>; Lachance, Geneviève <Genevieve.Lachance@finances.gouv.qc.ca>; Bureau, Manon <Manon.Bureau@finances.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Mise à jour de l'Ontario

Bonjour M. le ministre

L'Ontario n'a pas publié de mise à jour de leurs prévisions économiques lors du dépôt de leur budget cette semaine.

La seule information que nous avons pour 2023 est le tableau suivant qui avait été publié lors du dépôt initial du budget en avril dernier.

- À l'époque, la prévision de PIB réel pour 2023 était de 3,1%

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario
(en pourcentage)

	2020	2021	2022p	2023p	2024p	2025p
Croissance du PIB réel	(5,1)	4,3	3,7	3,1	2,0	1,9
Croissance du PIB nominal	(2,8)	12,0	6,7	5,1	4,2	4,1
Croissance de l'emploi	(4,8)	4,9	3,9	2,0	1,7	1,2
Inflation de l'IPC	0,7	3,5	4,7	2,5	2,1	2,1

Notes du tableau :

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

De : Girard, Eric <Eric.Girard@finances.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 août 2022 09:41

À : St-Martin, David <David.St-Martin@finances.gouv.qc.ca>; Gougeon, Philippe <Philippe.Gougeon@finances.gouv.qc.ca>; Fortin, Vickie <Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca>

Cc : Gingras, Julie <Julie.Gingras@finances.gouv.qc.ca>; Leclerc, François <Francois.Leclerc@finances.gouv.qc.ca>; Langlais, Katlyn <Katlyn.Langlais@finances.gouv.qc.ca>; Lachance, Geneviève <Genevieve.Lachance@finances.gouv.qc.ca>; Bureau, Manon <Manon.Bureau@finances.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Mise à jour de l'Ontario

Quelle est la prévision de croissance en 2023?



[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

De : [Gingras, Julie](#)
A : [Girard, Eric](#)
Cc : [Leclerc, François](#); simon.bergeron@stat.gouv.qc.ca; [Fortin, Vickie](#); [Gougeon, Philippe](#); [Lachance, Geneviève](#)
Objet : Recensement : publication des données sur la diversité et l'utilisation de l'anglais et du français au Canada
Date : 12 août 2022 17:32:00

Bonjour M. le ministre

Simon Bergeron de l'ISQ m'indique que son organisation a convenu d'une approche avec l'Office québécois de langue française (OQLF) concernant la diffusion des données sur la diversité et l'utilisation de l'anglais et du français au Canada.

Voici les grandes lignes de cette approche, qui aurait aussi été partagée avec le cabinet du ministre responsable de la Langue française.

- **17 août**

- Publication des données par Statistiques Canada
- [Plans de diffusion - Planification de la diffusion des données du Recensement de 2021 \(statcan.gc.ca\)](#)

- **23 août**

- Publication de l'analyse de la situation par l'OQLF
- Publication de quelques tableaux détaillés sur le site de l'ISQ

J'ai ajouté Simon Bergeron en copie du présent courriel au cas où vous auriez des questions plus spécifiques à ce sujet.

Salutations

Julie

De : [Gingras, Julie](#)
A : [Girard, Eric](#)
Cc : [Fournier, Raymond](#); [Leclerc, François](#); [Gougeon, Philippe](#); [Fortin, Vickie](#)
Objet : Banque du Japon et Banque centrale européenne
Date : 21 juillet 2022 13:11:00
Pièces jointes : 

Bonjour M. le ministre,

Pour votre information, voir les deux courriels de l'équipe de François et Raymond concernant :

- La Banque du Japon qui fait bande à part et garde sa politique monétaire très expansionniste inchangée
- La Banque centrale européenne surprend en relevant ses taux directeurs de 50 points de base

Salutations

Julie

Québec, le 3 août 2022

Monsieur Frédéric Guay
Sous-ministre
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Monsieur,

Depuis plusieurs années, le Vérificateur général du Québec (VGQ) constate que le délai entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers est très long et n'est pas comparable avec les gouvernements des autres provinces canadiennes. En mars dernier, il a recommandé au ministère des Finances de prendre les mesures nécessaires afin de réduire ce délai¹. Le ministère des Finances a adhéré à cette recommandation et entame dès à présent des travaux afin d'élaborer un plan d'action à cet égard. Des extraits du rapport du VGQ sont reproduits à l'annexe 1.

L'élaboration de ce plan d'action représente un mandat d'envergure. Sa complexité réside entre autres dans l'ampleur du périmètre comptable du gouvernement qui comprend plus de 350 entités présentant des enjeux différents ainsi que dans la quantité et la diversité des processus utilisés pour la préparation des informations financières intégrées aux états financiers. Ainsi, il est prévu que la mise en œuvre des solutions permettant la finalisation annuelle des états financiers au cours du mois de juillet se réalisera sur quelques années.

En septembre, des présentations auront lieu pour expliquer le mandat à vos proches collaborateurs. Nous vous invitons donc à les informer dès maintenant de ce projet.

¹ *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale - Mars 2022*

Certains enjeux généraux présentant un obstacle à la réduction du délai ont été identifiés; ils sont présentés à l'annexe 2. D'autres enjeux propres à la réalité de vos opérations ont également été identifiés et feront l'objet de discussions ultérieurement avec votre équipe.

À l'automne, nous tiendrons des rencontres pour échanger sur ces obstacles et sur le calendrier des travaux ainsi que pour déterminer des pistes communes de solutions tenant compte des préoccupations de toutes les parties. Certains enjeux devront être résolus par le Contrôleur des finances alors que d'autres devront l'être en collaboration avec vous et le VGQ. Nous visons à ce que le plan d'action conjoint soit terminé d'ici le 31 mars 2023.

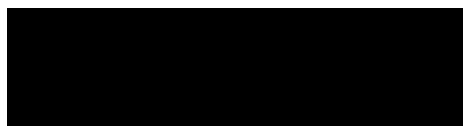
Dans ce contexte, il vous est demandé de désigner dès à présent une personne de votre organisation avec laquelle nous pourrions communiquer dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.

La responsabilité de ce mandat est confiée conjointement à Mme Marie-Josée Cyr, CPA, contrôlease adjointe et directrice générale des comptes publics, et Mme Mélanie Thibault, CPA, LL.B., directrice générale de l'analyse financière, qui sont dès maintenant disponibles pour répondre à vos préoccupations ou questionnements. Vos collaborateurs peuvent également communiquer avec Mme Marie-Claude Laroche, CPA, chargée de projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous remercions à l'avance de votre collaboration à ce mandat gouvernemental.



Julie Gingras
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA
Contrôleuse des finances

Annexe 1

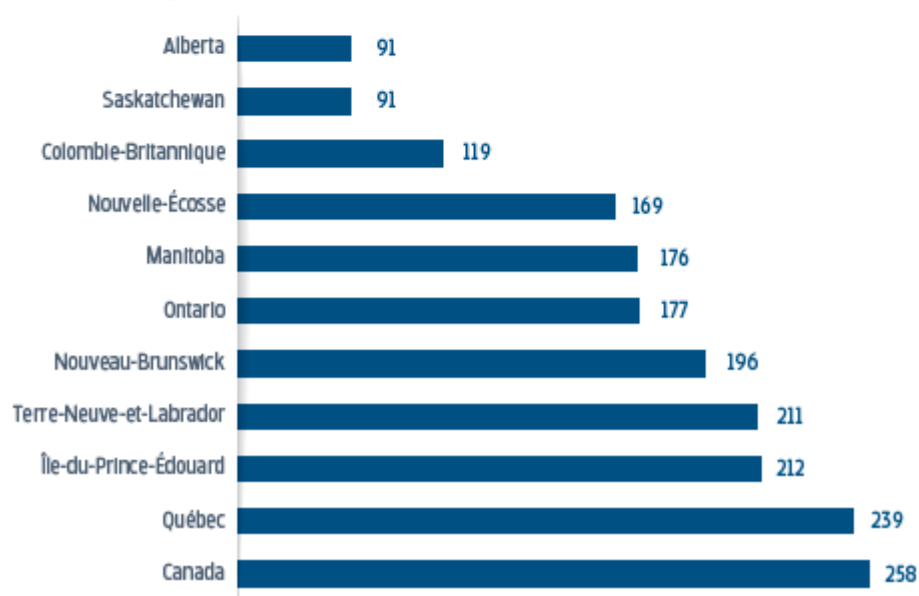
- Extraits du rapport du VGQ -

L'utilité des comptes publics est atténuée par le délai important entre la fin de l'année financière et la date de leur publication.

22 La valeur d'une information dépend de la rapidité avec laquelle elle est publiée. Plus la publication retarde, plus la valeur de l'information décroît. Conséquemment, pour que les états financiers du gouvernement puissent orienter ou influencer les décisions du parlement, ils doivent être publiés en temps opportun. A contrario, une publication tardive leur donne davantage une valeur historique et en limite l'utilité.

23 Or, nous avons régulièrement constaté de longs délais entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers. De plus, le Québec est toujours parmi les gouvernements qui ont publié le plus tardivement leurs états financiers consolidés si on le compare avec les gouvernements des autres provinces et le fédéral. À titre d'exemple, la figure 2 illustre le délai de production des provinces et du fédéral pour 2020-2021.

FIGURE 2 Nombre de jours entre la fin de l'année financière et la date de publication des états financiers en 2020-2021



Recommandations au ministère des Finances

- 3 Prendre les mesures nécessaires afin de réduire le délai de production des états financiers consolidés du gouvernement.

COMMENTAIRES DE L'ENTITÉ AUDITÉE

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires qui sont reproduits ci-après. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes nos recommandations.

Commentaires du ministère des Finances

« Le Ministère reçoit avec intérêt les commentaires du Vérificateur général du Québec.

« Délai de production des états financiers consolidés du gouvernement

« Le Ministère entamera des travaux au cours de la prochaine année afin d'élaborer un plan d'action visant éventuellement à réduire le délai de préparation des comptes publics et, conséquemment, l'approbation des états financiers consolidés du gouvernement par la direction. Nos partenaires, soit les entités formant le périmètre comptable du gouvernement, ainsi que le Vérificateur général du Québec, seront consultés sur la mise en œuvre des principales étapes de ce plan d'action afin de prendre en considération tant les enjeux de préparation des informations financières que ceux relatifs à l'audit des états financiers. En raison des nombreux processus menant à la préparation de ces états financiers et du grand nombre de partenaires impliqués, le Ministère estime qu'une réduction significative du délai n'est pas atteignable avant quelques années. »

Annexe 2

- Enjeux et éléments à considérer dans l'élaboration du plan d'action gouvernemental -

Enjeux et éléments à considérer	Responsables
L'utilisation de différents systèmes comptables présente des enjeux de compatibilité et de transfert de données entre les systèmes, des délais supplémentaires et une saisie d'informations en double.	Contrôleur des finances et Entités
Certains travaux et analyses sont réalisés seulement après la fin d'année financière du gouvernement, par exemple ceux concernant les obligations contractuelles, ce qui crée des surcharges de travail au printemps.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Des processus manuels sont parfois utilisés pour recueillir et préparer les données financières.	Contrôleur des finances et Entités
Les opérations et les soldes interentités ne sont pas toujours identifiés ou ne sont pas réciproques.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines données financières doivent être harmonisées pour être conformes au traitement comptable préconisé pour les états financiers consolidés du gouvernement.	Contrôleur des finances et Entités
De nombreuses écritures de régularisation sont comptabilisées après la fin de l'année financière.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines informations financières ne sont disponibles que plusieurs mois après la fin d'année financière du gouvernement.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Les ajustements aux crédits budgétaires sont déterminés à partir des montants définitifs aux états financiers et doivent être approuvés par le Conseil du trésor.	Contrôleur des finances et Entités

Québec, le 3 août 2022

Monsieur Pierre E. Rodrigue
Sous-ministre et dirigeant principal de l'information
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
900, place d'Youville, 9^e étage, bureau 9.08
Québec (Québec) G1R 3P7

Monsieur,

Depuis plusieurs années, le Vérificateur général du Québec (VGQ) constate que le délai entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers est très long et n'est pas comparable avec les gouvernements des autres provinces canadiennes. En mars dernier, il a recommandé au ministère des Finances de prendre les mesures nécessaires afin de réduire ce délai¹. Le ministère des Finances a adhéré à cette recommandation et entame dès à présent des travaux afin d'élaborer un plan d'action à cet égard. Des extraits du rapport du VGQ sont reproduits à l'annexe 1.

L'élaboration de ce plan d'action représente un mandat d'envergure. Sa complexité réside entre autres dans l'ampleur du périmètre comptable du gouvernement qui comprend plus de 350 entités présentant des enjeux différents ainsi que dans la quantité et la diversité des processus utilisés pour la préparation des informations financières intégrées aux états financiers. Ainsi, il est prévu que la mise en œuvre des solutions permettant la finalisation annuelle des états financiers au cours du mois de juillet se réalisera sur quelques années.

En septembre, des présentations auront lieu pour expliquer le mandat à vos proches collaborateurs. Nous vous invitons donc à les informer dès maintenant de ce projet.

¹ *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale - Mars 2022*

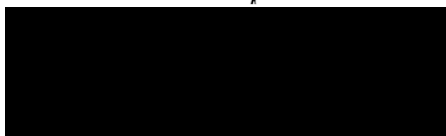
Certains enjeux généraux présentant un obstacle à la réduction du délai ont été identifiés; ils sont présentés à l'annexe 2. D'autres enjeux propres à la réalité de vos opérations ont également été identifiés et feront l'objet de discussions ultérieurement avec votre équipe.

À l'automne, nous tiendrons des rencontres pour échanger sur ces obstacles et sur le calendrier des travaux ainsi que pour déterminer des pistes communes de solutions tenant compte des préoccupations de toutes les parties. Certains enjeux devront être résolus par le Contrôleur des finances alors que d'autres devront l'être en collaboration avec vous et le VGQ. Nous visons à ce que le plan d'action conjoint soit terminé d'ici le 31 mars 2023.

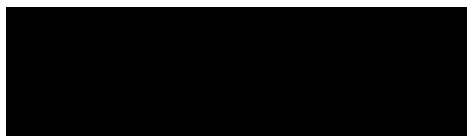
Dans ce contexte, il vous est demandé de désigner dès à présent une personne de votre organisation avec laquelle nous pourrions communiquer dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.

La responsabilité de ce mandat est confiée conjointement à Mme Marie-Josée Cyr, CPA, contrôleur adjointe et directrice générale des comptes publics, et Mme Mélanie Thibault, CPA, LL.B., directrice générale de l'analyse financière, qui sont dès maintenant disponibles pour répondre à vos préoccupations ou questionnements. Vos collaborateurs peuvent également communiquer avec Mme Marie-Claude Laroche, CPA, chargée de projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous remercions à l'avance de votre collaboration à ce mandat gouvernemental.



Julie Gingras
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA
Contrôleur des finances

Annexe 1

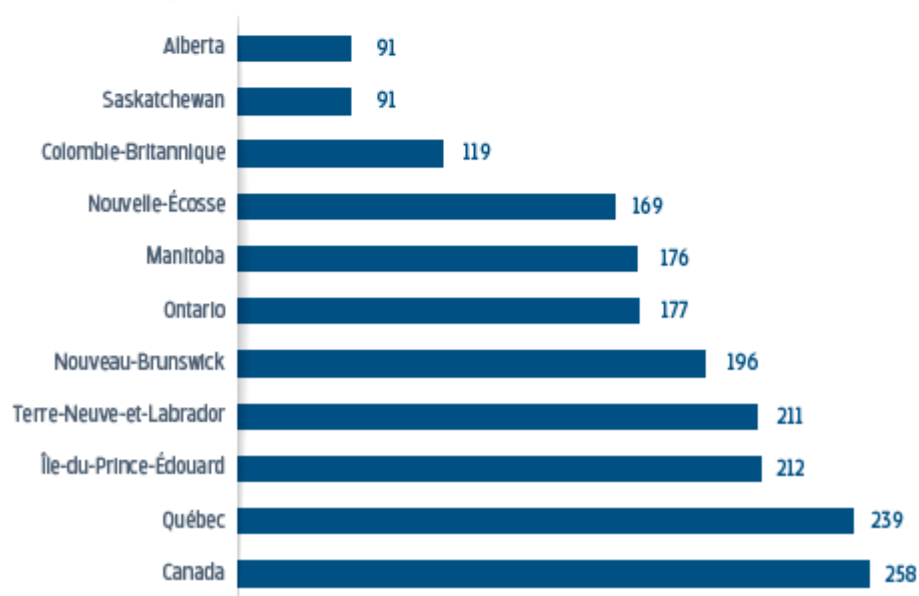
- Extraits du rapport du VGQ -

L'utilité des comptes publics est atténuée par le délai important entre la fin de l'année financière et la date de leur publication.

22 La valeur d'une information dépend de la rapidité avec laquelle elle est publiée. Plus la publication retarde, plus la valeur de l'information décroît. Conséquemment, pour que les états financiers du gouvernement puissent orienter ou influencer les décisions du parlement, ils doivent être publiés en temps opportun. A contrario, une publication tardive leur donne davantage une valeur historique et en limite l'utilité.

23 Or, nous avons régulièrement constaté de longs délais entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers. De plus, le Québec est toujours parmi les gouvernements qui ont publié le plus tardivement leurs états financiers consolidés si on le compare avec les gouvernements des autres provinces et le fédéral. À titre d'exemple, la figure 2 illustre le délai de production des provinces et du fédéral pour 2020-2021.

FIGURE 2 Nombre de jours entre la fin de l'année financière et la date de publication des états financiers en 2020-2021



Recommandations au ministère des Finances

- 3 Prendre les mesures nécessaires afin de réduire le délai de production des états financiers consolidés du gouvernement.

COMMENTAIRES DE L'ENTITÉ AUDITÉE

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires qui sont reproduits ci-après. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes nos recommandations.

Commentaires du ministère des Finances

« Le Ministère reçoit avec intérêt les commentaires du Vérificateur général du Québec.

« Délai de production des états financiers consolidés du gouvernement

« Le Ministère entamera des travaux au cours de la prochaine année afin d'élaborer un plan d'action visant éventuellement à réduire le délai de préparation des comptes publics et, conséquemment, l'approbation des états financiers consolidés du gouvernement par la direction. Nos partenaires, soit les entités formant le périmètre comptable du gouvernement, ainsi que le Vérificateur général du Québec, seront consultés sur la mise en œuvre des principales étapes de ce plan d'action afin de prendre en considération tant les enjeux de préparation des informations financières que ceux relatifs à l'audit des états financiers. En raison des nombreux processus menant à la préparation de ces états financiers et du grand nombre de partenaires impliqués, le Ministère estime qu'une réduction significative du délai n'est pas atteignable avant quelques années. »

Annexe 2

- Enjeux et éléments à considérer dans l'élaboration du plan d'action gouvernemental -

Enjeux et éléments à considérer	Responsables
L'utilisation de différents systèmes comptables présente des enjeux de compatibilité et de transfert de données entre les systèmes, des délais supplémentaires et une saisie d'informations en double.	Contrôleur des finances et Entités
Certains travaux et analyses sont réalisés seulement après la fin d'année financière du gouvernement, par exemple ceux concernant les obligations contractuelles, ce qui crée des surcharges de travail au printemps.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Des processus manuels sont parfois utilisés pour recueillir et préparer les données financières.	Contrôleur des finances et Entités
Les opérations et les soldes interentités ne sont pas toujours identifiés ou ne sont pas réciproques.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines données financières doivent être harmonisées pour être conformes au traitement comptable préconisé pour les états financiers consolidés du gouvernement.	Contrôleur des finances et Entités
De nombreuses écritures de régularisation sont comptabilisées après la fin de l'année financière.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines informations financières ne sont disponibles que plusieurs mois après la fin d'année financière du gouvernement.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Les ajustements aux crédits budgétaires sont déterminés à partir des montants définitifs aux états financiers et doivent être approuvés par le Conseil du trésor.	Contrôleur des finances et Entités

Québec, le 3 août 2022

Monsieur Marc Croteau
Sous-ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Depuis plusieurs années, le Vérificateur général du Québec (VGQ) constate que le délai entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers est très long et n'est pas comparable avec les gouvernements des autres provinces canadiennes. En mars dernier, il a recommandé au ministère des Finances de prendre les mesures nécessaires afin de réduire ce délai¹. Le ministère des Finances a adhéré à cette recommandation et entame dès à présent des travaux afin d'élaborer un plan d'action à cet égard. Des extraits du rapport du VGQ sont reproduits à l'annexe 1.

L'élaboration de ce plan d'action représente un mandat d'envergure. Sa complexité réside entre autres dans l'ampleur du périmètre comptable du gouvernement qui comprend plus de 350 entités présentant des enjeux différents ainsi que dans la quantité et la diversité des processus utilisés pour la préparation des informations financières intégrées aux états financiers. Ainsi, il est prévu que la mise en œuvre des solutions permettant la finalisation annuelle des états financiers au cours du mois de juillet se réalisera sur quelques années.

En septembre, des présentations auront lieu pour expliquer le mandat à vos proches collaborateurs. Nous vous invitons donc à les informer dès maintenant de ce projet.

¹ *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale - Mars 2022*

Certains enjeux généraux présentant un obstacle à la réduction du délai ont été identifiés; ils sont présentés à l'annexe 2. D'autres enjeux propres à la réalité de vos opérations ont également été identifiés et feront l'objet de discussions ultérieurement avec votre équipe.

À l'automne, nous tiendrons des rencontres pour échanger sur ces obstacles et sur le calendrier des travaux ainsi que pour déterminer des pistes communes de solutions tenant compte des préoccupations de toutes les parties. Certains enjeux devront être résolus par le Contrôleur des finances alors que d'autres devront l'être en collaboration avec vous et le VGQ. Nous visons à ce que le plan d'action conjoint soit terminé d'ici le 31 mars 2023.

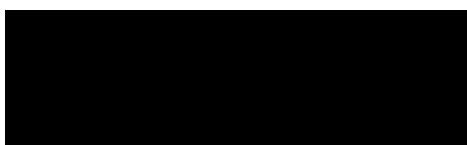
Dans ce contexte, il vous est demandé de désigner dès à présent une personne de votre organisation avec laquelle nous pourrions communiquer dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.

La responsabilité de ce mandat est confiée conjointement à Mme Marie-Josée Cyr, CPA, contrôleur adjointe et directrice générale des comptes publics, et Mme Mélanie Thibault, CPA, LL.B., directrice générale de l'analyse financière, qui sont dès maintenant disponibles pour répondre à vos préoccupations ou questionnements. Vos collaborateurs peuvent également communiquer avec Mme Marie-Claude Laroche, CPA, chargée de projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous remercions à l'avance de votre collaboration à ce mandat gouvernemental.



Julie Gingras
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA
Contrôleuse des finances

Annexe 1

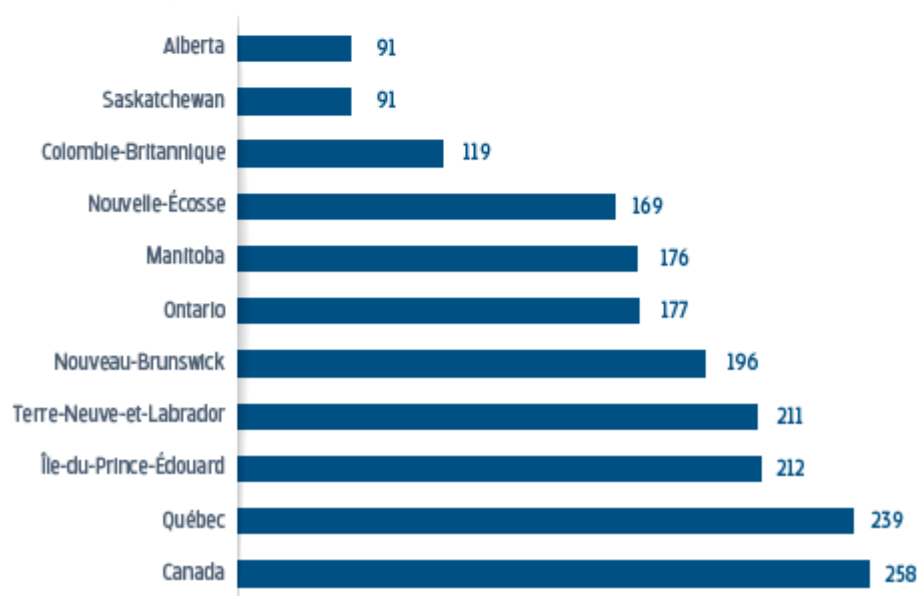
- Extraits du rapport du VGQ -

L'utilité des comptes publics est atténuée par le délai important entre la fin de l'année financière et la date de leur publication.

22 La valeur d'une information dépend de la rapidité avec laquelle elle est publiée. Plus la publication retarde, plus la valeur de l'information décroît. Conséquemment, pour que les états financiers du gouvernement puissent orienter ou influencer les décisions du parlement, ils doivent être publiés en temps opportun. A contrario, une publication tardive leur donne davantage une valeur historique et en limite l'utilité.

23 Or, nous avons régulièrement constaté de longs délais entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers. De plus, le Québec est toujours parmi les gouvernements qui ont publié le plus tardivement leurs états financiers consolidés si on le compare avec les gouvernements des autres provinces et le fédéral. À titre d'exemple, la figure 2 illustre le délai de production des provinces et du fédéral pour 2020-2021.

FIGURE 2 Nombre de jours entre la fin de l'année financière et la date de publication des états financiers en 2020-2021



Recommandations au ministère des Finances

- 3 Prendre les mesures nécessaires afin de réduire le délai de production des états financiers consolidés du gouvernement.

COMMENTAIRES DE L'ENTITÉ AUDITÉE

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires qui sont reproduits ci-après. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes nos recommandations.

Commentaires du ministère des Finances

« Le Ministère reçoit avec intérêt les commentaires du Vérificateur général du Québec.

« Délai de production des états financiers consolidés du gouvernement

« Le Ministère entamera des travaux au cours de la prochaine année afin d'élaborer un plan d'action visant éventuellement à réduire le délai de préparation des comptes publics et, conséquemment, l'approbation des états financiers consolidés du gouvernement par la direction. Nos partenaires, soit les entités formant le périmètre comptable du gouvernement, ainsi que le Vérificateur général du Québec, seront consultés sur la mise en œuvre des principales étapes de ce plan d'action afin de prendre en considération tant les enjeux de préparation des informations financières que ceux relatifs à l'audit des états financiers. En raison des nombreux processus menant à la préparation de ces états financiers et du grand nombre de partenaires impliqués, le Ministère estime qu'une réduction significative du délai n'est pas atteignable avant quelques années. »

Annexe 2

- Enjeux et éléments à considérer dans l'élaboration du plan d'action gouvernemental -

Enjeux et éléments à considérer	Responsables
L'utilisation de différents systèmes comptables présente des enjeux de compatibilité et de transfert de données entre les systèmes, des délais supplémentaires et une saisie d'informations en double.	Contrôleur des finances et Entités
Certains travaux et analyses sont réalisés seulement après la fin d'année financière du gouvernement, par exemple ceux concernant les obligations contractuelles, ce qui crée des surcharges de travail au printemps.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Des processus manuels sont parfois utilisés pour recueillir et préparer les données financières.	Contrôleur des finances et Entités
Les opérations et les soldes interentités ne sont pas toujours identifiés ou ne sont pas réciproques.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines données financières doivent être harmonisées pour être conformes au traitement comptable préconisé pour les états financiers consolidés du gouvernement.	Contrôleur des finances et Entités
De nombreuses écritures de régularisation sont comptabilisées après la fin de l'année financière.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines informations financières ne sont disponibles que plusieurs mois après la fin d'année financière du gouvernement.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Les ajustements aux crédits budgétaires sont déterminés à partir des montants définitifs aux états financiers et doivent être approuvés par le Conseil du trésor.	Contrôleur des finances et Entités

Québec, le 3 août 2022

Monsieur Alain Sans Cartier
Sous-ministre
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur,

Depuis plusieurs années, le Vérificateur général du Québec (VGQ) constate que le délai entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers est très long et n'est pas comparable avec les gouvernements des autres provinces canadiennes. En mars dernier, il a recommandé au ministère des Finances de prendre les mesures nécessaires afin de réduire ce délai¹. Le ministère des Finances a adhéré à cette recommandation et entame dès à présent des travaux afin d'élaborer un plan d'action à cet égard. Des extraits du rapport du VGQ sont reproduits à l'annexe 1.

L'élaboration de ce plan d'action représente un mandat d'envergure. Sa complexité réside entre autres dans l'ampleur du périmètre comptable du gouvernement qui comprend plus de 350 entités présentant des enjeux différents ainsi que dans la quantité et la diversité des processus utilisés pour la préparation des informations financières intégrées aux états financiers. Ainsi, il est prévu que la mise en œuvre des solutions permettant la finalisation annuelle des états financiers au cours du mois de juillet se réalisera sur quelques années.

En septembre, des présentations auront lieu pour expliquer le mandat à vos proches collaborateurs. Nous vous invitons donc à les informer dès maintenant de ce projet.

¹ *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale - Mars 2022*

Certains enjeux généraux présentant un obstacle à la réduction du délai ont été identifiés; ils sont présentés à l'annexe 2. D'autres, propres à la réalité de vos opérations, ont également été identifiés dont le principal découle du fait que les informations financières des établissements du réseau sont disponibles au Contrôleur des finances près de trois mois après la fin d'année financière. Considérant les travaux de consolidation et d'analyse nécessaires par la suite, il est crucial de réduire ce délai. Nous sommes d'avis que la révision du mode de fonctionnement actuel, notamment quant aux versions des informations financières des organismes du réseau utilisées pour la consolidation (préliminaires ou finales) et l'opportunité pour le Contrôleur des finances d'échanger directement avec les établissements sur leurs résultats, seraient des pistes de solution porteuses.

À l'automne, nous tiendrons des rencontres pour échanger sur ces enjeux et sur le calendrier des travaux ainsi que pour déterminer des pistes communes de solutions tenant compte des préoccupations de toutes les parties. Certains enjeux devront être résolus par le Contrôleur des finances alors que d'autres devront l'être en collaboration avec vous, les établissements du réseau sous votre responsabilité et le VGQ. Nous visons à ce que le plan d'action conjoint soit terminé d'ici le 31 mars 2023.

Dans ce contexte, il vous est demandé de désigner dès à présent une personne de votre organisation avec laquelle nous pourrions communiquer dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.

La responsabilité de ce mandat est confiée conjointement à Mme Marie-Josée Cyr, CPA, contrôleur adjointe et directrice générale des comptes publics, et Mme Mélanie Thibault, CPA, LL.B., directrice générale de l'analyse financière, qui sont dès maintenant disponibles pour répondre à vos préoccupations ou questionnements. Vos collaborateurs peuvent également communiquer avec Mme Marie-Claude Laroche, CPA, chargée de projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous remercions à l'avance de votre collaboration à ce mandat gouvernemental.



Julie Gingras
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA
Contrôleuse des finances

Annexe 1

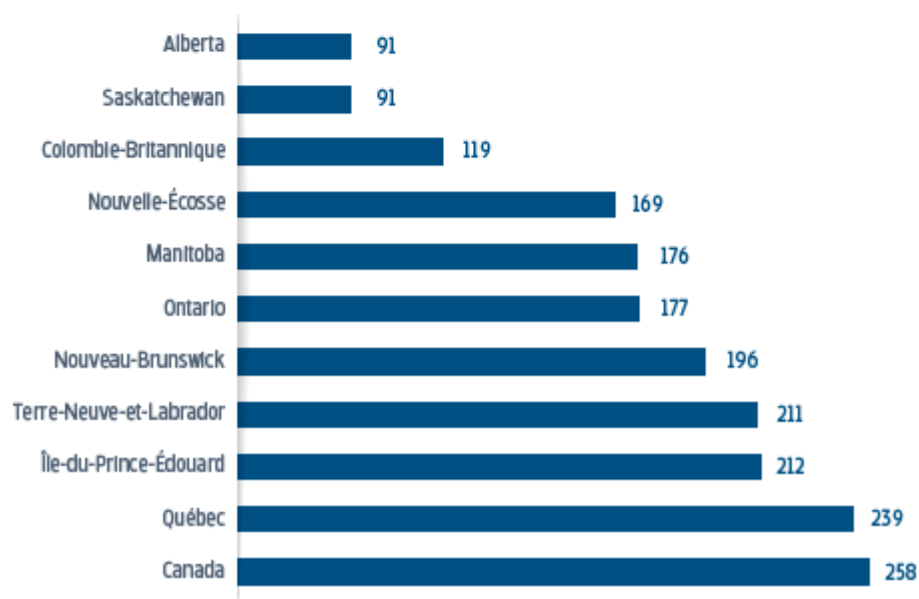
- Extraits du rapport du VGQ -

L'utilité des comptes publics est atténuée par le délai important entre la fin de l'année financière et la date de leur publication.

22 La valeur d'une information dépend de la rapidité avec laquelle elle est publiée. Plus la publication retarde, plus la valeur de l'information décroît. Conséquemment, pour que les états financiers du gouvernement puissent orienter ou influencer les décisions du parlement, ils doivent être publiés en temps opportun. A contrario, une publication tardive leur donne davantage une valeur historique et en limite l'utilité.

23 Or, nous avons régulièrement constaté de longs délais entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers. De plus, le Québec est toujours parmi les gouvernements qui ont publié le plus tardivement leurs états financiers consolidés si on le compare avec les gouvernements des autres provinces et le fédéral. À titre d'exemple, la figure 2 illustre le délai de production des provinces et du fédéral pour 2020-2021.

FIGURE 2 Nombre de jours entre la fin de l'année financière et la date de publication des états financiers en 2020-2021



Recommandations au ministère des Finances

- 3 Prendre les mesures nécessaires afin de réduire le délai de production des états financiers consolidés du gouvernement.

COMMENTAIRES DE L'ENTITÉ AUDITÉE

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires qui sont reproduits ci-après. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes nos recommandations.

Commentaires du ministère des Finances

« Le Ministère reçoit avec intérêt les commentaires du Vérificateur général du Québec.

« Délai de production des états financiers consolidés du gouvernement

« Le Ministère entamera des travaux au cours de la prochaine année afin d'élaborer un plan d'action visant éventuellement à réduire le délai de préparation des comptes publics et, conséquemment, l'approbation des états financiers consolidés du gouvernement par la direction. Nos partenaires, soit les entités formant le périmètre comptable du gouvernement, ainsi que le Vérificateur général du Québec, seront consultés sur la mise en œuvre des principales étapes de ce plan d'action afin de prendre en considération tant les enjeux de préparation des informations financières que ceux relatifs à l'audit des états financiers. En raison des nombreux processus menant à la préparation de ces états financiers et du grand nombre de partenaires impliqués, le Ministère estime qu'une réduction significative du délai n'est pas atteignable avant quelques années. »

Annexe 2

- Enjeux et éléments à considérer dans l'élaboration du plan d'action gouvernemental -

Enjeux et éléments à considérer	Responsables
L'utilisation de différents systèmes comptables présente des enjeux de compatibilité et de transfert de données entre les systèmes, des délais supplémentaires et une saisie d'informations en double.	Contrôleur des finances et Entités
Certains travaux et analyses sont réalisés seulement après la fin d'année financière du gouvernement, par exemple ceux concernant les obligations contractuelles, ce qui crée des surcharges de travail au printemps.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Des processus manuels sont parfois utilisés pour recueillir et préparer les données financières.	Contrôleur des finances et Entités
Les opérations et les soldes interentités ne sont pas toujours identifiés ou ne sont pas réciproques.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines données financières doivent être harmonisées pour être conformes au traitement comptable préconisé pour les états financiers consolidés du gouvernement.	Contrôleur des finances et Entités
De nombreuses écritures de régularisation sont comptabilisées après la fin de l'année financière.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines informations financières ne sont disponibles que plusieurs mois après la fin d'année financière du gouvernement.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Les ajustements aux crédits budgétaires sont déterminés à partir des montants définitifs aux états financiers et doivent être approuvés par le Conseil du trésor.	Contrôleur des finances et Entités

Québec, le 3 août 2022

Madame Marie-Josée Lizotte
Sous-ministre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A301
Québec (Québec) G1H 6R1

Madame,

Depuis plusieurs années, le Vérificateur général du Québec (VGQ) constate que le délai entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers est très long et n'est pas comparable avec les gouvernements des autres provinces canadiennes. En mars dernier, il a recommandé au ministère des Finances de prendre les mesures nécessaires afin de réduire ce délai¹. Le ministère des Finances a adhéré à cette recommandation et entame dès à présent des travaux afin d'élaborer un plan d'action à cet égard. Des extraits du rapport du VGQ sont reproduits à l'annexe 1.

L'élaboration de ce plan d'action représente un mandat d'envergure. Sa complexité réside entre autres dans l'ampleur du périmètre comptable du gouvernement qui comprend plus de 350 entités présentant des enjeux différents ainsi que dans la quantité et la diversité des processus utilisés pour la préparation des informations financières intégrées aux états financiers. Ainsi, il est prévu que la mise en œuvre des solutions permettant la finalisation annuelle des états financiers au cours du mois de juillet se réalisera sur quelques années.

En septembre, des présentations auront lieu pour expliquer le mandat à vos proches collaborateurs. Nous vous invitons donc à les informer dès maintenant de ce projet.

¹ *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale - Mars 2022*

Certains enjeux généraux présentant un obstacle à la réduction du délai ont été identifiés; ils sont présentés à l'annexe 2. D'autres enjeux propres à la réalité de vos opérations ont également été identifiés et feront l'objet de discussions ultérieurement avec votre équipe.

À l'automne, nous tiendrons des rencontres pour échanger sur ces obstacles et sur le calendrier des travaux ainsi que pour déterminer des pistes communes de solutions tenant compte des préoccupations de toutes les parties. Certains enjeux devront être résolus par le Contrôleur des finances alors que d'autres devront l'être en collaboration avec vous et le VGQ. Nous visons à ce que le plan d'action conjoint soit terminé d'ici le 31 mars 2023.

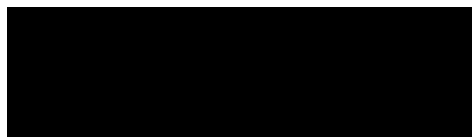
Dans ce contexte, il vous est demandé de désigner dès à présent une personne de votre organisation avec laquelle nous pourrions communiquer dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.

La responsabilité de ce mandat est confiée conjointement à Mme Marie-Josée Cyr, CPA, contrôleur adjointe et directrice générale des comptes publics, et Mme Mélanie Thibault, CPA, LL.B., directrice générale de l'analyse financière, qui sont dès maintenant disponibles pour répondre à vos préoccupations ou questionnements. Vos collaborateurs peuvent également communiquer avec Mme Marie-Claude Laroche, CPA, chargée de projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous remercions à l'avance de votre collaboration à ce mandat gouvernemental.



Julie Gingras
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA
Contrôleuse des finances

Annexe 1

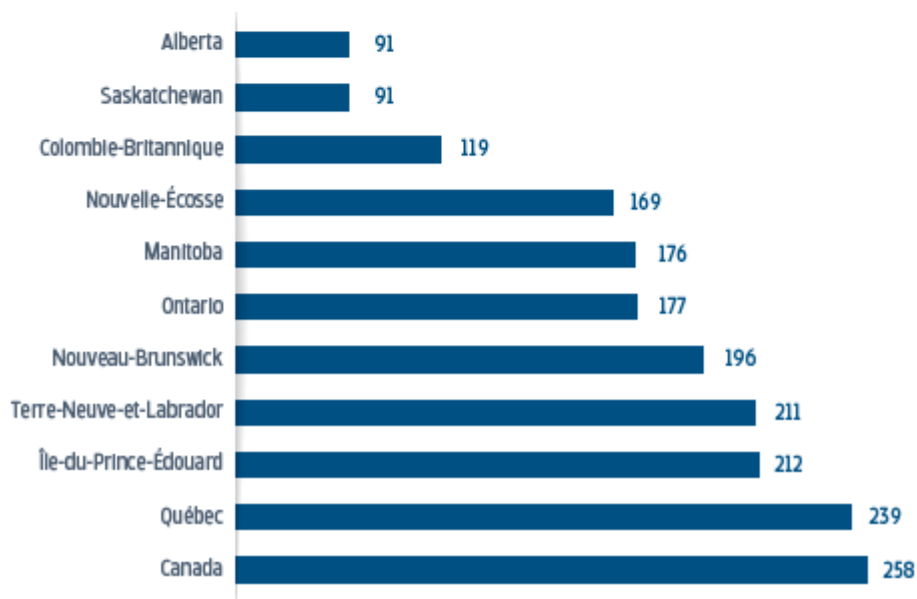
- Extraits du rapport du VGQ -

L'utilité des comptes publics est atténuée par le délai important entre la fin de l'année financière et la date de leur publication.

22 La valeur d'une information dépend de la rapidité avec laquelle elle est publiée. Plus la publication retarde, plus la valeur de l'information décroît. Conséquemment, pour que les états financiers du gouvernement puissent orienter ou influencer les décisions du parlement, ils doivent être publiés en temps opportun. A contrario, une publication tardive leur donne davantage une valeur historique et en limite l'utilité.

23 Or, nous avons régulièrement constaté de longs délais entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers. De plus, le Québec est toujours parmi les gouvernements qui ont publié le plus tardivement leurs états financiers consolidés si on le compare avec les gouvernements des autres provinces et le fédéral. À titre d'exemple, la figure 2 illustre le délai de production des provinces et du fédéral pour 2020-2021.

FIGURE 2 Nombre de jours entre la fin de l'année financière et la date de publication des états financiers en 2020-2021



Recommandations au ministère des Finances

- 3 Prendre les mesures nécessaires afin de réduire le délai de production des états financiers consolidés du gouvernement.

COMMENTAIRES DE L'ENTITÉ AUDITÉE

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires qui sont reproduits ci-après. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes nos recommandations.

Commentaires du ministère des Finances

« Le Ministère reçoit avec intérêt les commentaires du Vérificateur général du Québec.

« Délai de production des états financiers consolidés du gouvernement

« Le Ministère entamera des travaux au cours de la prochaine année afin d'élaborer un plan d'action visant éventuellement à réduire le délai de préparation des comptes publics et, conséquemment, l'approbation des états financiers consolidés du gouvernement par la direction. Nos partenaires, soit les entités formant le périmètre comptable du gouvernement, ainsi que le Vérificateur général du Québec, seront consultés sur la mise en œuvre des principales étapes de ce plan d'action afin de prendre en considération tant les enjeux de préparation des informations financières que ceux relatifs à l'audit des états financiers. En raison des nombreux processus menant à la préparation de ces états financiers et du grand nombre de partenaires impliqués, le Ministère estime qu'une réduction significative du délai n'est pas atteignable avant quelques années. »

Annexe 2

- Enjeux et éléments à considérer dans l'élaboration du plan d'action gouvernemental -

Enjeux et éléments à considérer	Responsables
L'utilisation de différents systèmes comptables présente des enjeux de compatibilité et de transfert de données entre les systèmes, des délais supplémentaires et une saisie d'informations en double.	Contrôleur des finances et Entités
Certains travaux et analyses sont réalisés seulement après la fin d'année financière du gouvernement, par exemple ceux concernant les obligations contractuelles, ce qui crée des surcharges de travail au printemps.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Des processus manuels sont parfois utilisés pour recueillir et préparer les données financières.	Contrôleur des finances et Entités
Les opérations et les soldes interentités ne sont pas toujours identifiés ou ne sont pas réciproques.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines données financières doivent être harmonisées pour être conformes au traitement comptable préconisé pour les états financiers consolidés du gouvernement.	Contrôleur des finances et Entités
De nombreuses écritures de régularisation sont comptabilisées après la fin de l'année financière.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines informations financières ne sont disponibles que plusieurs mois après la fin d'année financière du gouvernement.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Les ajustements aux crédits budgétaires sont déterminés à partir des montants définitifs aux états financiers et doivent être approuvés par le Conseil du trésor.	Contrôleur des finances et Entités

Québec, le 3 août 2022

Madame Paule De Blois
Sous-ministre
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8

Madame,

Depuis plusieurs années, le Vérificateur général du Québec (VGQ) constate que le délai entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers est très long et n'est pas comparable avec les gouvernements des autres provinces canadiennes. En mars dernier, il a recommandé au ministère des Finances de prendre les mesures nécessaires afin de réduire ce délai¹. Le ministère des Finances a adhéré à cette recommandation et entame dès à présent des travaux afin d'élaborer un plan d'action à cet égard. Des extraits du rapport du VGQ sont reproduits à l'annexe 1.

L'élaboration de ce plan d'action représente un mandat d'envergure. Sa complexité réside entre autres dans l'ampleur du périmètre comptable du gouvernement qui comprend plus de 350 entités présentant des enjeux différents ainsi que dans la quantité et la diversité des processus utilisés pour la préparation des informations financières intégrées aux états financiers. Ainsi, il est prévu que la mise en œuvre des solutions permettant la finalisation annuelle des états financiers au cours du mois de juillet se réalisera sur quelques années.

En septembre, des présentations auront lieu pour expliquer le mandat à vos proches collaborateurs. Nous vous invitons donc à les informer dès maintenant de ce projet.

¹ *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale - Mars 2022*

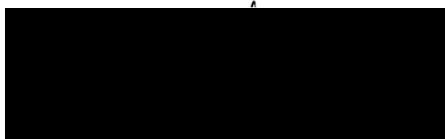
Certains enjeux généraux présentant un obstacle à la réduction du délai ont été identifiés; ils sont présentés à l'annexe 2. D'autres, propres à la réalité de vos opérations, ont également été identifiés dont le principal découle du fait que les informations financières des établissements des réseaux sont disponibles au Contrôleur des finances près de trois mois après la fin d'année financière. Considérant les travaux de consolidation et d'analyse nécessaires par la suite, il est crucial de réduire ce délai. Nous sommes d'avis que la révision du mode de fonctionnement actuel, notamment quant aux versions des informations financières des organismes des réseaux utilisées pour la consolidation (préliminaires ou finales) et l'opportunité pour le Contrôleur des finances d'échanger directement avec les établissements sur leurs résultats, seraient des pistes de solution porteuses.

À l'automne, nous tiendrons des rencontres pour échanger sur ces enjeux et sur le calendrier des travaux ainsi que pour déterminer des pistes communes de solutions tenant compte des préoccupations de toutes les parties. Certains enjeux devront être résolus par le Contrôleur des finances alors que d'autres devront l'être en collaboration avec vous, les établissements des réseaux sous votre responsabilité et le VGQ. Nous visons à ce que le plan d'action conjoint soit terminé d'ici le 31 mars 2023.

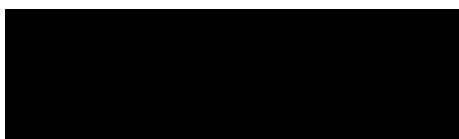
Dans ce contexte, il vous est demandé de désigner dès à présent une personne de votre organisation avec laquelle nous pourrions communiquer dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.

La responsabilité de ce mandat est confiée conjointement à Mme Marie-Josée Cyr, CPA, contrôleur adjointe et directrice générale des comptes publics, et Mme Mélanie Thibault, CPA, LL.B., directrice générale de l'analyse financière, qui sont dès maintenant disponibles pour répondre à vos préoccupations ou questionnements. Vos collaborateurs peuvent également communiquer avec Mme Marie-Claude Laroche, CPA, chargée de projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous remercions à l'avance de votre collaboration à ce mandat gouvernemental.



Julie Gingras
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA
Contrôleuse des finances

Annexe 1

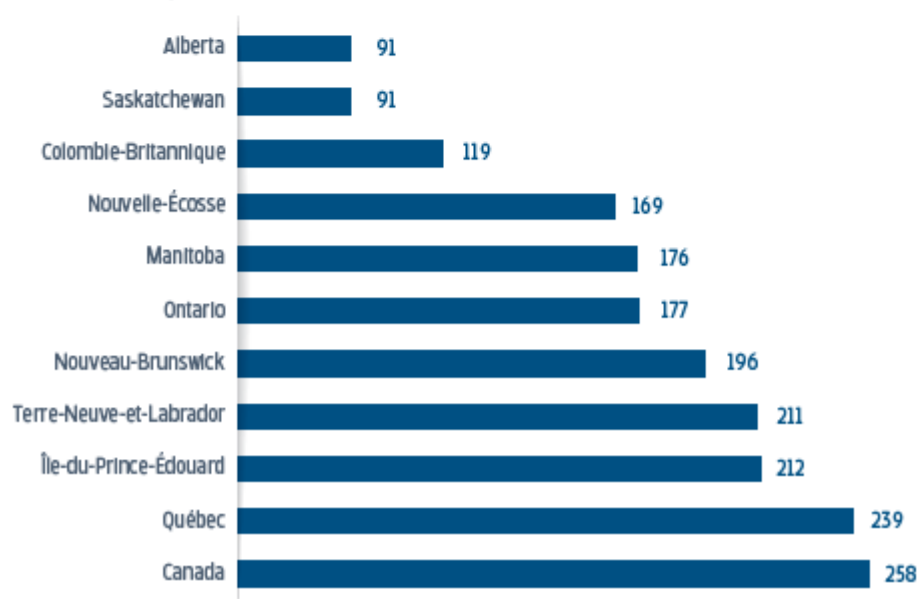
- Extraits du rapport du VGQ -

L'utilité des comptes publics est atténuée par le délai important entre la fin de l'année financière et la date de leur publication.

22 La valeur d'une information dépend de la rapidité avec laquelle elle est publiée. Plus la publication retarde, plus la valeur de l'information décroît. Conséquemment, pour que les états financiers du gouvernement puissent orienter ou influencer les décisions du parlement, ils doivent être publiés en temps opportun. A contrario, une publication tardive leur donne davantage une valeur historique et en limite l'utilité.

23 Or, nous avons régulièrement constaté de longs délais entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers. De plus, le Québec est toujours parmi les gouvernements qui ont publié le plus tardivement leurs états financiers consolidés si on le compare avec les gouvernements des autres provinces et le fédéral. À titre d'exemple, la figure 2 illustre le délai de production des provinces et du fédéral pour 2020-2021.

FIGURE 2 Nombre de jours entre la fin de l'année financière et la date de publication des états financiers en 2020-2021



Recommandations au ministère des Finances

- 3 Prendre les mesures nécessaires afin de réduire le délai de production des états financiers consolidés du gouvernement.

COMMENTAIRES DE L'ENTITÉ AUDITÉE

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires qui sont reproduits ci-après. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes nos recommandations.

Commentaires du ministère des Finances

« Le Ministère reçoit avec intérêt les commentaires du Vérificateur général du Québec.

« Délai de production des états financiers consolidés du gouvernement

« Le Ministère entamera des travaux au cours de la prochaine année afin d'élaborer un plan d'action visant éventuellement à réduire le délai de préparation des comptes publics et, conséquemment, l'approbation des états financiers consolidés du gouvernement par la direction. Nos partenaires, soit les entités formant le périmètre comptable du gouvernement, ainsi que le Vérificateur général du Québec, seront consultés sur la mise en œuvre des principales étapes de ce plan d'action afin de prendre en considération tant les enjeux de préparation des informations financières que ceux relatifs à l'audit des états financiers. En raison des nombreux processus menant à la préparation de ces états financiers et du grand nombre de partenaires impliqués, le Ministère estime qu'une réduction significative du délai n'est pas atteignable avant quelques années. »

Annexe 2

- Enjeux et éléments à considérer dans l'élaboration du plan d'action gouvernemental -

Enjeux et éléments à considérer	Responsables
L'utilisation de différents systèmes comptables présente des enjeux de compatibilité et de transfert de données entre les systèmes, des délais supplémentaires et une saisie d'informations en double.	Contrôleur des finances et Entités
Certains travaux et analyses sont réalisés seulement après la fin d'année financière du gouvernement, par exemple ceux concernant les obligations contractuelles, ce qui crée des surcharges de travail au printemps.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Des processus manuels sont parfois utilisés pour recueillir et préparer les données financières.	Contrôleur des finances et Entités
Les opérations et les soldes interentités ne sont pas toujours identifiés ou ne sont pas réciproques.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines données financières doivent être harmonisées pour être conformes au traitement comptable préconisé pour les états financiers consolidés du gouvernement.	Contrôleur des finances et Entités
De nombreuses écritures de régularisation sont comptabilisées après la fin de l'année financière.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines informations financières ne sont disponibles que plusieurs mois après la fin d'année financière du gouvernement.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Les ajustements aux crédits budgétaires sont déterminés à partir des montants définitifs aux états financiers et doivent être approuvés par le Conseil du trésor.	Contrôleur des finances et Entités

Québec, le 3 août 2022

Madame Line Drouin
Sous-ministre et sous-procureure générale
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame,

Depuis plusieurs années, le Vérificateur général du Québec (VGQ) constate que le délai entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers est très long et n'est pas comparable avec les gouvernements des autres provinces canadiennes. En mars dernier, il a recommandé au ministère des Finances de prendre les mesures nécessaires afin de réduire ce délai¹. Le ministère des Finances a adhéré à cette recommandation et entame dès à présent des travaux afin d'élaborer un plan d'action à cet égard. Des extraits du rapport du VGQ sont reproduits à l'annexe 1.

L'élaboration de ce plan d'action représente un mandat d'envergure. Sa complexité réside entre autres dans l'ampleur du périmètre comptable du gouvernement qui comprend plus de 350 entités présentant des enjeux différents ainsi que dans la quantité et la diversité des processus utilisés pour la préparation des informations financières intégrées aux états financiers. Ainsi, il est prévu que la mise en œuvre des solutions permettant la finalisation annuelle des états financiers au cours du mois de juillet se réalisera sur quelques années.

En septembre, des présentations auront lieu pour expliquer le mandat à vos proches collaborateurs. Nous vous invitons donc à les informer dès maintenant de ce projet.

¹ *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale - Mars 2022*

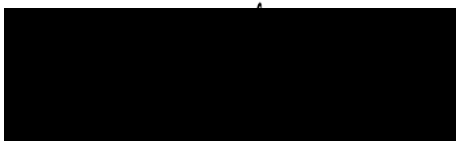
Certains enjeux généraux présentant un obstacle à la réduction du délai ont été identifiés; ils sont présentés à l'annexe 2. D'autres enjeux propres à la réalité de vos opérations ont également été identifiés et feront l'objet de discussions ultérieurement avec votre équipe.

À l'automne, nous tiendrons des rencontres pour échanger sur ces obstacles et sur le calendrier des travaux ainsi que pour déterminer des pistes communes de solutions tenant compte des préoccupations de toutes les parties. Certains enjeux devront être résolus par le Contrôleur des finances alors que d'autres devront l'être en collaboration avec vous et le VGQ. Nous visons à ce que le plan d'action conjoint soit terminé d'ici le 31 mars 2023.

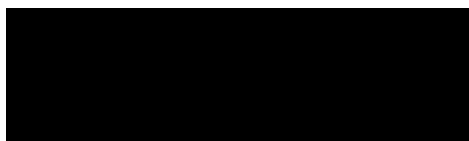
Dans ce contexte, il vous est demandé de désigner dès à présent une personne de votre organisation avec laquelle nous pourrions communiquer dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.

La responsabilité de ce mandat est confiée conjointement à Mme Marie-Josée Cyr, CPA, contrôleur adjointe et directrice générale des comptes publics, et Mme Mélanie Thibault, CPA, LL.B., directrice générale de l'analyse financière, qui sont dès maintenant disponibles pour répondre à vos préoccupations ou questionnements. Vos collaborateurs peuvent également communiquer avec Mme Marie-Claude Laroche, CPA, chargée de projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous remercions à l'avance de votre collaboration à ce mandat gouvernemental.



Julie Gingras
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA
Contrôleur des finances

Annexe 1

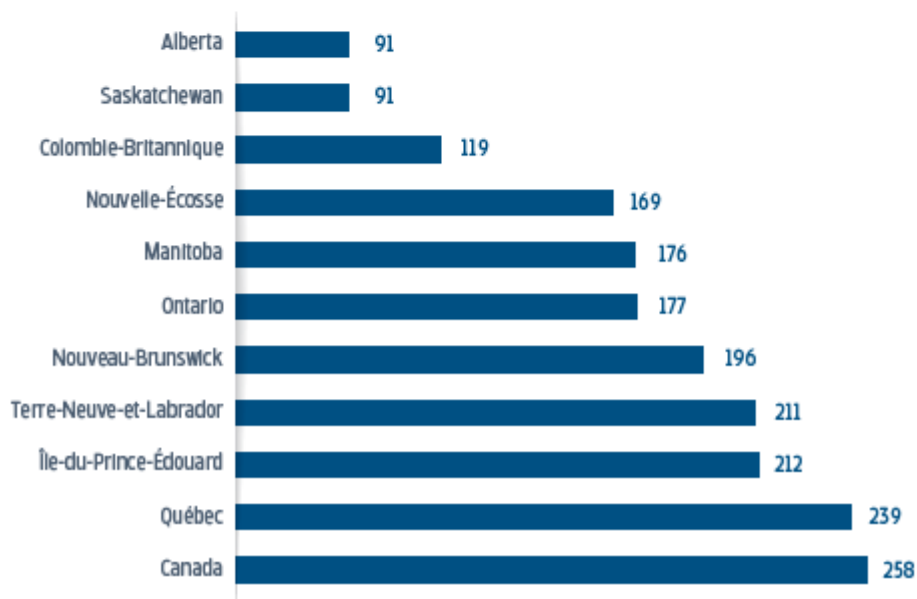
- Extraits du rapport du VGQ -

L'utilité des comptes publics est atténuée par le délai important entre la fin de l'année financière et la date de leur publication.

22 La valeur d'une information dépend de la rapidité avec laquelle elle est publiée. Plus la publication retarde, plus la valeur de l'information décroît. Conséquemment, pour que les états financiers du gouvernement puissent orienter ou influencer les décisions du parlement, ils doivent être publiés en temps opportun. A contrario, une publication tardive leur donne davantage une valeur historique et en limite l'utilité.

23 Or, nous avons régulièrement constaté de longs délais entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers. De plus, le Québec est toujours parmi les gouvernements qui ont publié le plus tardivement leurs états financiers consolidés si on le compare avec les gouvernements des autres provinces et le fédéral. À titre d'exemple, la figure 2 illustre le délai de production des provinces et du fédéral pour 2020-2021.

FIGURE 2 Nombre de jours entre la fin de l'année financière et la date de publication des états financiers en 2020-2021



Recommandations au ministère des Finances

- 3 Prendre les mesures nécessaires afin de réduire le délai de production des états financiers consolidés du gouvernement.

COMMENTAIRES DE L'ENTITÉ AUDITÉE

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires qui sont reproduits ci-après. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes nos recommandations.

Commentaires du ministère des Finances

« Le Ministère reçoit avec intérêt les commentaires du Vérificateur général du Québec.

« Délai de production des états financiers consolidés du gouvernement

« Le Ministère entamera des travaux au cours de la prochaine année afin d'élaborer un plan d'action visant éventuellement à réduire le délai de préparation des comptes publics et, conséquemment, l'approbation des états financiers consolidés du gouvernement par la direction. Nos partenaires, soit les entités formant le périmètre comptable du gouvernement, ainsi que le Vérificateur général du Québec, seront consultés sur la mise en œuvre des principales étapes de ce plan d'action afin de prendre en considération tant les enjeux de préparation des informations financières que ceux relatifs à l'audit des états financiers. En raison des nombreux processus menant à la préparation de ces états financiers et du grand nombre de partenaires impliqués, le Ministère estime qu'une réduction significative du délai n'est pas atteignable avant quelques années. »

Annexe 2

- Enjeux et éléments à considérer dans l'élaboration du plan d'action gouvernemental -

Enjeux et éléments à considérer	Responsables
L'utilisation de différents systèmes comptables présente des enjeux de compatibilité et de transfert de données entre les systèmes, des délais supplémentaires et une saisie d'informations en double.	Contrôleur des finances et Entités
Certains travaux et analyses sont réalisés seulement après la fin d'année financière du gouvernement, par exemple ceux concernant les obligations contractuelles, ce qui crée des surcharges de travail au printemps.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Des processus manuels sont parfois utilisés pour recueillir et préparer les données financières.	Contrôleur des finances et Entités
Les opérations et les soldes interentités ne sont pas toujours identifiés ou ne sont pas réciproques.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines données financières doivent être harmonisées pour être conformes au traitement comptable préconisé pour les états financiers consolidés du gouvernement.	Contrôleur des finances et Entités
De nombreuses écritures de régularisation sont comptabilisées après la fin de l'année financière.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines informations financières ne sont disponibles que plusieurs mois après la fin d'année financière du gouvernement.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Les ajustements aux crédits budgétaires sont déterminés à partir des montants définitifs aux états financiers et doivent être approuvés par le Conseil du trésor.	Contrôleur des finances et Entités

Québec, le 3 août 2022

Madame Dominique Savoie
Sous-ministre
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 14^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Madame,

Depuis plusieurs années, le Vérificateur général du Québec (VGQ) constate que le délai entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers est très long et n'est pas comparable avec les gouvernements des autres provinces canadiennes. En mars dernier, il a recommandé au ministère des Finances de prendre les mesures nécessaires afin de réduire ce délai¹. Le ministère des Finances a adhéré à cette recommandation et entame dès à présent des travaux afin d'élaborer un plan d'action à cet égard. Des extraits du rapport du VGQ sont reproduits à l'annexe 1.

L'élaboration de ce plan d'action représente un mandat d'envergure. Sa complexité réside entre autres dans l'ampleur du périmètre comptable du gouvernement qui comprend plus de 350 entités présentant des enjeux différents ainsi que dans la quantité et la diversité des processus utilisés pour la préparation des informations financières intégrées aux états financiers. Ainsi, il est prévu que la mise en œuvre des solutions permettant la finalisation annuelle des états financiers au cours du mois de juillet se réalisera sur quelques années.

En septembre, des présentations auront lieu pour expliquer le mandat à vos proches collaborateurs. Nous vous invitons donc à les informer dès maintenant de ce projet.

¹ *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale - Mars 2022*

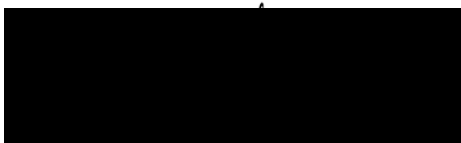
Certains enjeux généraux présentant un obstacle à la réduction du délai ont été identifiés; ils sont présentés à l'annexe 2. D'autres, propres à la réalité de vos opérations, ont également été identifiés dont le principal découle du fait que les informations financières des établissements du réseau sont disponibles au Contrôleur des finances près de trois mois après la fin d'année financière. Considérant les travaux de consolidation et d'analyse nécessaires par la suite, il est crucial de réduire ce délai. Nous sommes d'avis que la révision du mode de fonctionnement actuel, notamment quant aux versions des informations financières des organismes du réseau utilisées pour la consolidation (préliminaires ou finales) et l'opportunité pour le Contrôleur des finances d'échanger directement avec les établissements sur leurs résultats, seraient des pistes de solution porteuses.

À l'automne, nous tiendrons des rencontres pour échanger sur ces enjeux et sur le calendrier des travaux ainsi que pour déterminer des pistes communes de solutions tenant compte des préoccupations de toutes les parties. Certains enjeux devront être résolus par le Contrôleur des finances alors que d'autres devront l'être en collaboration avec vous, les établissements du réseau sous votre responsabilité et le VGQ. Nous visons à ce que le plan d'action conjoint soit terminé d'ici le 31 mars 2023.

Dans ce contexte, il vous est demandé de désigner dès à présent une personne de votre organisation avec laquelle nous pourrions communiquer dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.

La responsabilité de ce mandat est confiée conjointement à Mme Marie-Josée Cyr, CPA, contrôleur adjointe et directrice générale des comptes publics, et Mme Mélanie Thibault, CPA, LL.B., directrice générale de l'analyse financière, qui sont dès maintenant disponibles pour répondre à vos préoccupations ou questionnements. Vos collaborateurs peuvent également communiquer avec Mme Marie-Claude Laroche, CPA, chargée de projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous remercions à l'avance de votre collaboration à ce mandat gouvernemental.



Julie Gingras
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA
Contrôleuse des finances

Annexe 1

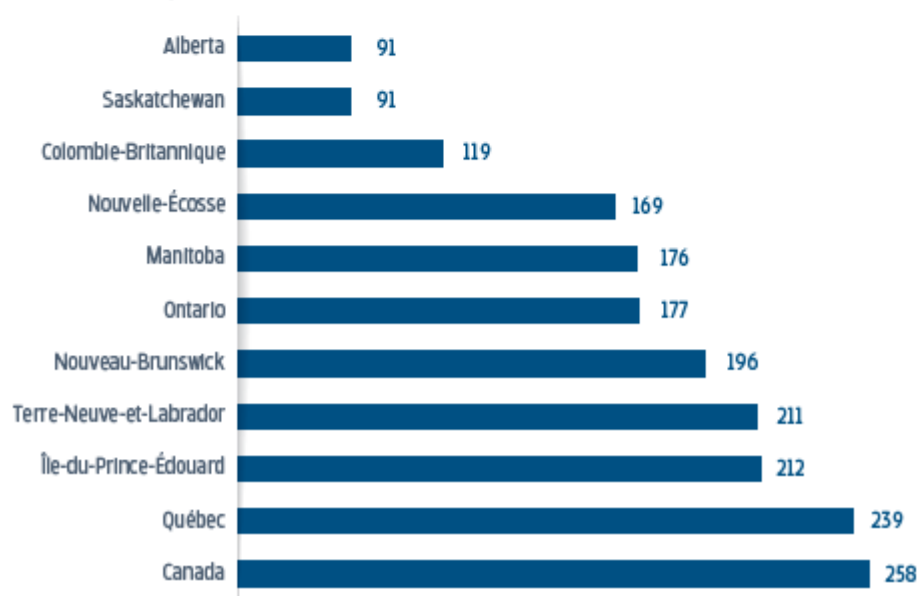
- Extraits du rapport du VGQ -

L'utilité des comptes publics est atténuée par le délai important entre la fin de l'année financière et la date de leur publication.

22 La valeur d'une information dépend de la rapidité avec laquelle elle est publiée. Plus la publication retarde, plus la valeur de l'information décroît. Conséquemment, pour que les états financiers du gouvernement puissent orienter ou influencer les décisions du parlement, ils doivent être publiés en temps opportun. A contrario, une publication tardive leur donne davantage une valeur historique et en limite l'utilité.

23 Or, nous avons régulièrement constaté de longs délais entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers. De plus, le Québec est toujours parmi les gouvernements qui ont publié le plus tardivement leurs états financiers consolidés si on le compare avec les gouvernements des autres provinces et le fédéral. À titre d'exemple, la figure 2 illustre le délai de production des provinces et du fédéral pour 2020-2021.

FIGURE 2 Nombre de jours entre la fin de l'année financière et la date de publication des états financiers en 2020-2021



Recommandations au ministère des Finances

- 3 Prendre les mesures nécessaires afin de réduire le délai de production des états financiers consolidés du gouvernement.

COMMENTAIRES DE L'ENTITÉ AUDITÉE

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires qui sont reproduits ci-après. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes nos recommandations.

Commentaires du ministère des Finances

« Le Ministère reçoit avec intérêt les commentaires du Vérificateur général du Québec.

« Délai de production des états financiers consolidés du gouvernement

« Le Ministère entamera des travaux au cours de la prochaine année afin d'élaborer un plan d'action visant éventuellement à réduire le délai de préparation des comptes publics et, conséquemment, l'approbation des états financiers consolidés du gouvernement par la direction. Nos partenaires, soit les entités formant le périmètre comptable du gouvernement, ainsi que le Vérificateur général du Québec, seront consultés sur la mise en œuvre des principales étapes de ce plan d'action afin de prendre en considération tant les enjeux de préparation des informations financières que ceux relatifs à l'audit des états financiers. En raison des nombreux processus menant à la préparation de ces états financiers et du grand nombre de partenaires impliqués, le Ministère estime qu'une réduction significative du délai n'est pas atteignable avant quelques années. »

Annexe 2

- Enjeux et éléments à considérer dans l'élaboration du plan d'action gouvernemental -

Enjeux et éléments à considérer	Responsables
L'utilisation de différents systèmes comptables présente des enjeux de compatibilité et de transfert de données entre les systèmes, des délais supplémentaires et une saisie d'informations en double.	Contrôleur des finances et Entités
Certains travaux et analyses sont réalisés seulement après la fin d'année financière du gouvernement, par exemple ceux concernant les obligations contractuelles, ce qui crée des surcharges de travail au printemps.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Des processus manuels sont parfois utilisés pour recueillir et préparer les données financières.	Contrôleur des finances et Entités
Les opérations et les soldes interentités ne sont pas toujours identifiés ou ne sont pas réciproques.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines données financières doivent être harmonisées pour être conformes au traitement comptable préconisé pour les états financiers consolidés du gouvernement.	Contrôleur des finances et Entités
De nombreuses écritures de régularisation sont comptabilisées après la fin de l'année financière.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines informations financières ne sont disponibles que plusieurs mois après la fin d'année financière du gouvernement.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Les ajustements aux crédits budgétaires sont déterminés à partir des montants définitifs aux états financiers et doivent être approuvés par le Conseil du trésor.	Contrôleur des finances et Entités

Québec, le 3 août 2022

Monsieur Patrick Dubé
Sous-ministre
Ministère des Transports
700, boulevard René-Lévesque Est, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Monsieur,

Depuis plusieurs années, le Vérificateur général du Québec (VGQ) constate que le délai entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers est très long et n'est pas comparable avec les gouvernements des autres provinces canadiennes. En mars dernier, il a recommandé au ministère des Finances de prendre les mesures nécessaires afin de réduire ce délai¹. Le ministère des Finances a adhéré à cette recommandation et entame dès à présent des travaux afin d'élaborer un plan d'action à cet égard. Des extraits du rapport du VGQ sont reproduits à l'annexe 1.

L'élaboration de ce plan d'action représente un mandat d'envergure. Sa complexité réside entre autres dans l'ampleur du périmètre comptable du gouvernement qui comprend plus de 350 entités présentant des enjeux différents ainsi que dans la quantité et la diversité des processus utilisés pour la préparation des informations financières intégrées aux états financiers. Ainsi, il est prévu que la mise en œuvre des solutions permettant la finalisation annuelle des états financiers au cours du mois de juillet se réalisera sur quelques années.

En septembre, des présentations auront lieu pour expliquer le mandat à vos proches collaborateurs. Nous vous invitons donc à les informer dès maintenant de ce projet.

¹ *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale - Mars 2022*

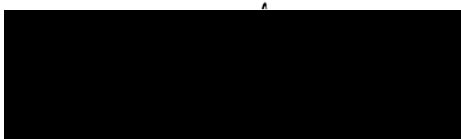
Certains enjeux généraux présentant un obstacle à la réduction du délai ont été identifiés; ils sont présentés à l'annexe 2. D'autres enjeux propres à la réalité de vos opérations ont également été identifiés et feront l'objet de discussions ultérieurement avec votre équipe.

À l'automne, nous tiendrons des rencontres pour échanger sur ces obstacles et sur le calendrier des travaux ainsi que pour déterminer des pistes communes de solutions tenant compte des préoccupations de toutes les parties. Certains enjeux devront être résolus par le Contrôleur des finances alors que d'autres devront l'être en collaboration avec vous et le VGQ. Nous visons à ce que le plan d'action conjoint soit terminé d'ici le 31 mars 2023.

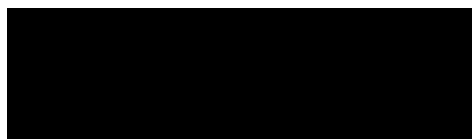
Dans ce contexte, il vous est demandé de désigner dès à présent une personne de votre organisation avec laquelle nous pourrions communiquer dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.

La responsabilité de ce mandat est confiée conjointement à Mme Marie-Josée Cyr, CPA, contrôleur adjointe et directrice générale des comptes publics, et Mme Mélanie Thibault, CPA, LL.B., directrice générale de l'analyse financière, qui sont dès maintenant disponibles pour répondre à vos préoccupations ou questionnements. Vos collaborateurs peuvent également communiquer avec Mme Marie-Claude Laroche, CPA, chargée de projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous remercions à l'avance de votre collaboration à ce mandat gouvernemental.



Julie Gingras
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA
Contrôleur des finances

Annexe 1

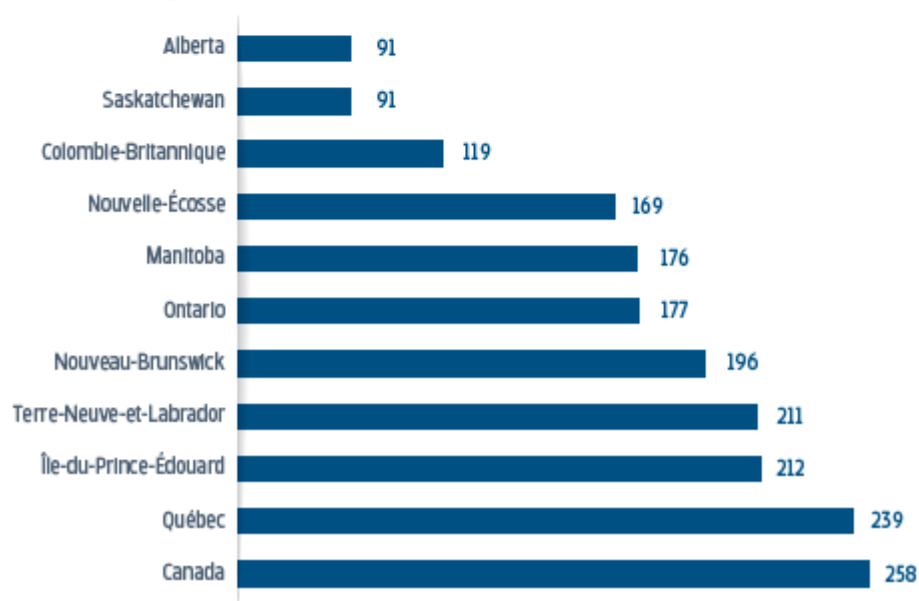
- Extraits du rapport du VGQ -

L'utilité des comptes publics est atténuée par le délai important entre la fin de l'année financière et la date de leur publication.

22 La valeur d'une information dépend de la rapidité avec laquelle elle est publiée. Plus la publication retarde, plus la valeur de l'information décroît. Conséquemment, pour que les états financiers du gouvernement puissent orienter ou influencer les décisions du parlement, ils doivent être publiés en temps opportun. A contrario, une publication tardive leur donne davantage une valeur historique et en limite l'utilité.

23 Or, nous avons régulièrement constaté de longs délais entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers. De plus, le Québec est toujours parmi les gouvernements qui ont publié le plus tardivement leurs états financiers consolidés si on le compare avec les gouvernements des autres provinces et le fédéral. À titre d'exemple, la figure 2 illustre le délai de production des provinces et du fédéral pour 2020-2021.

FIGURE 2 Nombre de jours entre la fin de l'année financière et la date de publication des états financiers en 2020-2021



Recommandations au ministère des Finances

- 3 Prendre les mesures nécessaires afin de réduire le délai de production des états financiers consolidés du gouvernement.

COMMENTAIRES DE L'ENTITÉ AUDITÉE

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires qui sont reproduits ci-après. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes nos recommandations.

Commentaires du ministère des Finances

« Le Ministère reçoit avec intérêt les commentaires du Vérificateur général du Québec.

« Délai de production des états financiers consolidés du gouvernement

« Le Ministère entamera des travaux au cours de la prochaine année afin d'élaborer un plan d'action visant éventuellement à réduire le délai de préparation des comptes publics et, conséquemment, l'approbation des états financiers consolidés du gouvernement par la direction. Nos partenaires, soit les entités formant le périmètre comptable du gouvernement, ainsi que le Vérificateur général du Québec, seront consultés sur la mise en œuvre des principales étapes de ce plan d'action afin de prendre en considération tant les enjeux de préparation des informations financières que ceux relatifs à l'audit des états financiers. En raison des nombreux processus menant à la préparation de ces états financiers et du grand nombre de partenaires impliqués, le Ministère estime qu'une réduction significative du délai n'est pas atteignable avant quelques années. »

Annexe 2

- Enjeux et éléments à considérer dans l'élaboration du plan d'action gouvernemental -

Enjeux et éléments à considérer	Responsables
L'utilisation de différents systèmes comptables présente des enjeux de compatibilité et de transfert de données entre les systèmes, des délais supplémentaires et une saisie d'informations en double.	Contrôleur des finances et Entités
Certains travaux et analyses sont réalisés seulement après la fin d'année financière du gouvernement, par exemple ceux concernant les obligations contractuelles, ce qui crée des surcharges de travail au printemps.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Des processus manuels sont parfois utilisés pour recueillir et préparer les données financières.	Contrôleur des finances et Entités
Les opérations et les soldes interentités ne sont pas toujours identifiés ou ne sont pas réciproques.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines données financières doivent être harmonisées pour être conformes au traitement comptable préconisé pour les états financiers consolidés du gouvernement.	Contrôleur des finances et Entités
De nombreuses écritures de régularisation sont comptabilisées après la fin de l'année financière.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines informations financières ne sont disponibles que plusieurs mois après la fin d'année financière du gouvernement.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Les ajustements aux crédits budgétaires sont déterminés à partir des montants définitifs aux états financiers et doivent être approuvés par le Conseil du trésor.	Contrôleur des finances et Entités

Québec, le 3 août 2022

Monsieur Éric Ducharme
Secrétaire
Secrétariat du Conseil du trésor
875, Grande Allée Est, 4^e étage, Secteur 100
Québec (Québec) G1R 5Y8

Monsieur,

Depuis plusieurs années, le Vérificateur général du Québec (VGQ) constate que le délai entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers est très long et n'est pas comparable avec les gouvernements des autres provinces canadiennes. En mars dernier, il a recommandé au ministère des Finances de prendre les mesures nécessaires afin de réduire ce délai¹. Le ministère des Finances a adhéré à cette recommandation et entame dès à présent des travaux afin d'élaborer un plan d'action à cet égard. Des extraits du rapport du VGQ sont reproduits à l'annexe 1.

L'élaboration de ce plan d'action représente un mandat d'envergure. Sa complexité réside entre autres dans l'ampleur du périmètre comptable du gouvernement qui comprend plus de 350 entités présentant des enjeux différents ainsi que dans la quantité et la diversité des processus utilisés pour la préparation des informations financières intégrées aux états financiers. Ainsi, il est prévu que la mise en œuvre des solutions permettant la finalisation annuelle des états financiers au cours du mois de juillet se réalisera sur quelques années.

En septembre, des présentations auront lieu pour expliquer le mandat à vos proches collaborateurs. Nous vous invitons donc à les informer dès maintenant de ce projet.

¹ *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale - Mars 2022*

Certains enjeux généraux présentant un obstacle à la réduction du délai ont été identifiés; ils sont présentés à l'annexe 2. D'autres enjeux propres à la réalité de vos opérations ont également été identifiés et feront l'objet de discussions ultérieurement avec votre équipe.

À l'automne, nous tiendrons des rencontres pour échanger sur ces obstacles et sur le calendrier des travaux ainsi que pour déterminer des pistes communes de solutions tenant compte des préoccupations de toutes les parties. Certains enjeux devront être résolus par le Contrôleur des finances alors que d'autres devront l'être en collaboration avec vous et le VGQ. Nous visons à ce que le plan d'action conjoint soit terminé d'ici le 31 mars 2023.

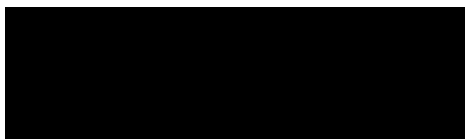
Dans ce contexte, il vous est demandé de désigner dès à présent une personne de votre organisation avec laquelle nous pourrions communiquer dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.

La responsabilité de ce mandat est confiée conjointement à Mme Marie-Josée Cyr, CPA, contrôleur adjointe et directrice générale des comptes publics, et Mme Mélanie Thibault, CPA, LL.B., directrice générale de l'analyse financière, qui sont dès maintenant disponibles pour répondre à vos préoccupations ou questionnements. Vos collaborateurs peuvent également communiquer avec Mme Marie-Claude Laroche, CPA, chargée de projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous remercions à l'avance de votre collaboration à ce mandat gouvernemental.



Julie Gingras
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA
Contrôleur des finances

Annexe 1

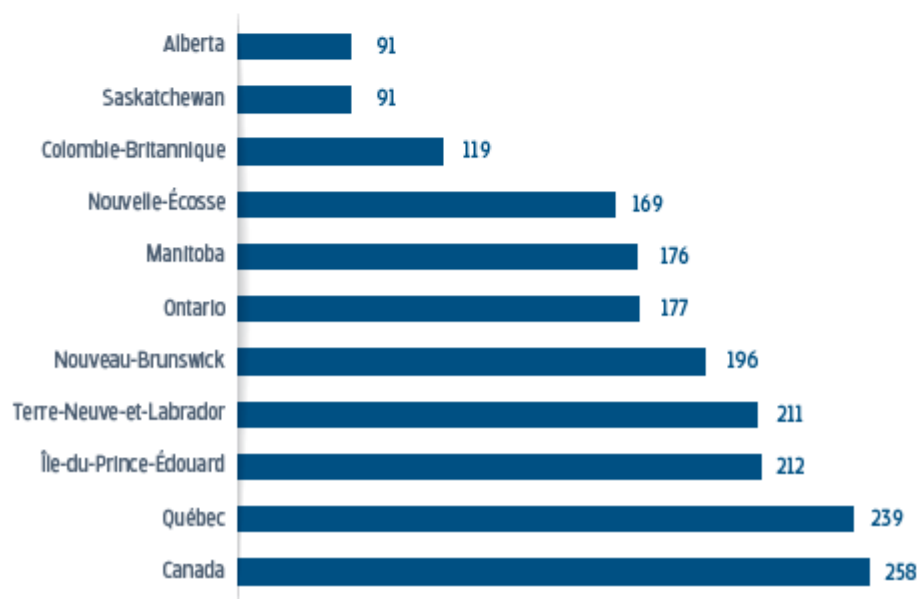
- Extraits du rapport du VGQ -

L'utilité des comptes publics est atténuée par le délai important entre la fin de l'année financière et la date de leur publication.

22 La valeur d'une information dépend de la rapidité avec laquelle elle est publiée. Plus la publication retarde, plus la valeur de l'information décroît. Conséquemment, pour que les états financiers du gouvernement puissent orienter ou influencer les décisions du parlement, ils doivent être publiés en temps opportun. A contrario, une publication tardive leur donne davantage une valeur historique et en limite l'utilité.

23 Or, nous avons régulièrement constaté de longs délais entre la fin de l'année financière du gouvernement et la publication de ses états financiers. De plus, le Québec est toujours parmi les gouvernements qui ont publié le plus tardivement leurs états financiers consolidés si on le compare avec les gouvernements des autres provinces et le fédéral. À titre d'exemple, la figure 2 illustre le délai de production des provinces et du fédéral pour 2020-2021.

FIGURE 2 Nombre de jours entre la fin de l'année financière et la date de publication des états financiers en 2020-2021



Recommandations au ministère des Finances

- 3 Prendre les mesures nécessaires afin de réduire le délai de production des états financiers consolidés du gouvernement.

COMMENTAIRES DE L'ENTITÉ AUDITÉE

L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires qui sont reproduits ci-après. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes nos recommandations.

Commentaires du ministère des Finances

« Le Ministère reçoit avec intérêt les commentaires du Vérificateur général du Québec.

« Délai de production des états financiers consolidés du gouvernement

« Le Ministère entamera des travaux au cours de la prochaine année afin d'élaborer un plan d'action visant éventuellement à réduire le délai de préparation des comptes publics et, conséquemment, l'approbation des états financiers consolidés du gouvernement par la direction. Nos partenaires, soit les entités formant le périmètre comptable du gouvernement, ainsi que le Vérificateur général du Québec, seront consultés sur la mise en œuvre des principales étapes de ce plan d'action afin de prendre en considération tant les enjeux de préparation des informations financières que ceux relatifs à l'audit des états financiers. En raison des nombreux processus menant à la préparation de ces états financiers et du grand nombre de partenaires impliqués, le Ministère estime qu'une réduction significative du délai n'est pas atteignable avant quelques années. »

Annexe 2

- Enjeux et éléments à considérer dans l'élaboration du plan d'action gouvernemental -

Enjeux et éléments à considérer	Responsables
L'utilisation de différents systèmes comptables présente des enjeux de compatibilité et de transfert de données entre les systèmes, des délais supplémentaires et une saisie d'informations en double.	Contrôleur des finances et Entités
Certains travaux et analyses sont réalisés seulement après la fin d'année financière du gouvernement, par exemple ceux concernant les obligations contractuelles, ce qui crée des surcharges de travail au printemps.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Des processus manuels sont parfois utilisés pour recueillir et préparer les données financières.	Contrôleur des finances et Entités
Les opérations et les soldes interentités ne sont pas toujours identifiés ou ne sont pas réciproques.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines données financières doivent être harmonisées pour être conformes au traitement comptable préconisé pour les états financiers consolidés du gouvernement.	Contrôleur des finances et Entités
De nombreuses écritures de régularisation sont comptabilisées après la fin de l'année financière.	Contrôleur des finances et Entités
Certaines informations financières ne sont disponibles que plusieurs mois après la fin d'année financière du gouvernement.	Contrôleur des finances, Entités et VGQ
Les ajustements aux crédits budgétaires sont déterminés à partir des montants définitifs aux états financiers et doivent être approuvés par le Conseil du trésor.	Contrôleur des finances et Entités

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi. Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.
19. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale.
20. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.
21. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation : 1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou 2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.
23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.
24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.
27. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation. Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.
- 30.1. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner

communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre des Finances ne la rende publique.

- 33.** Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:
- 1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;
 - 2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;
 - 3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;
 - 4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;
 - 5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;
 - 6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;
 - 7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;
 - 8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.
- Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.
- 34.** Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.
- Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.
- 37.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions. Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.
- 38.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui en relève ou qu'il a fait à un autre organisme public, jusqu'à ce que la décision finale sur la matière faisant l'objet de l'avis ou de la recommandation ait été rendue publique par l'autorité compétente. Il en est de même pour un ministre en ce qui concerne un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui relève de son autorité.

- 39.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.
- 48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.
Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.